Biblio Parlement

La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRCOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XL. ÉDITION QUOTIDIENNE MONTREAL JEUDI MATIN 14 MAI 1868. No 208.

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

GERMAIN LEPAGE,
Failli,
et
THOMA S. BROWN,
Syndic.

Avis est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers et que le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

GERMAIN LEPAGE,
Par
J. DUHAMEL,
Son Procureur *ad litem.*
Montréal, 15 avril 1868. a dm—185

Acte concernant la Faillite, 1864

Les créanciers du soussigné tant personnellement que comme faisant partie de la société Bessette & Frère et comme ayant été en société avec Bessette, Côté & Cie, sont notifiés de se réunir à Montréal, au Bureau de M. LOUIS J. R. GIARD, MARDI, le DOUZE MAI prochain, à TROIS heures P. M., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic.

M. A. BESSETTE.
Montréal, 29 mai 1868—196 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Les créanciers de JOHN PETER COCKBURN, d'Orillia, sont notifiés de se réunir au Bureau de GAULT, FRERES & Cie, à Montréal, le DOUZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures A. M., aux fins de recevoir l'état des affaires du failli et de nommer un syndic officiel auquel il fera cession de ses biens, en vertu du susdit acte.

Orillia, 17 avril 1768—193 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

F. R. TRANCHEMONTAGNE, commerçant, de Berthier [en haut], Failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon Bureau un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les six jours expirant Mardi, le vingt-sixième jour de Mai prochain, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 29 avril 1868—197 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

RICHARD A. GRIFFITH et BENJAMIN A. BALLARD, de Montréal, Libraires et Papetiers, faisant commerce comme tels sous les nom et raison de Griffith & Ballard,
Faillis.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 28 avril 1868. ds—197

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

PAUL BENJAMIN GAUTHIER, de Montréal, Marchand,
Failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, No. 1, Union Buildings, Rue St. François Xavier, en la Cité de Montréal, LUNDI, le DIX-HUITIEME jour de MAI 1868, à DIX heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement de ses affaires en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 30 avril 1868—199 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ONÉZIME THIBAUDEAU, commerçant, de la cité de Montréal, Failli.

Une feuille de dividende final a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingt-cinquième jour de Mai prochain.

T. SAUVAGEAU.
Syndic Officiel.
Montréal, 30 avril 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

JOHN THOMAS HENDERSON, Failli.

Le soussigné a été nommé Syndic en cette affaire et requiert que les réclamations soient filées sous deux mois de cette date.

JAMES COURT,
Syndic.
Montréal, 29 avril 1868—198 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

GEORGE RINGLAND, Failli.

Une feuille de dividende à été préparée sujette à objection jusqu'au VINGT-TROISIEME jour de MAI courant.

JAMES COURT,
Syndic.
Montréal, 1er mai 1868.—198 ds.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

DANIEL McNEVEN, de Montréal, Failli.

Une seconde feuille de Dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingt-troisième jour de Mai courant.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.
Montréal, 1er mai 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

BAUKHAGE, BEAK & Cie, de Montréal,
Faillis.

Une première et dernière feuille de Dividende de la masse des biens appartenant à Ignace Beak, l'un des dits faillis sus-nommés, a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingt-troisième jour de Mai courant.

A. B. STEWART.
Syndic Officiel.
Montréal, 1er mai 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

PIERRE BLONDIN, commerçant, de Montréal,
Failli.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 5 mai 1868. 202—ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

ULRIC JOSEPH MARTINEAU, de Montréal, P. Q., Commerçant, Failli.

Les créanciers du Failli susdit sont notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets au soussigné, et ils sont requis de produire, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamation attestés sous serment.

JOHN WHYTE,
Syndic.
Montréal, 5 mai 1868—202 ds

Acte concernant la faillite, 1864

No. 1560.
JOHN FINDLAY, manufacturier de poêles, de la paroisse de Chambly, dans le district de Montréal,
Demandeur,
vs.
JOHN BROWNE, commerçant, de la cité de Montréal, faisant affaire comme tel en la dite cité de Montréal, sous le nom de John Browne & Co,
Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.
Montréal, le 8me jour de Mai 1868—193 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

CHARLES EDWARD SEYMOUR, de Montréal, Marchand, Failli.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 8 mai 1868—204 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

DAMASE L. BEAUSÉJOUR, de Montréal, Hôtellier, Failli.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 6 mai 1868—204 ds

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

LOUIS BARRÉ, de Lachine, P. Q., Failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, Bâtisse de la Bourse des Marchands, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI courant, à TROIS heures P. M., pour s'entendre avec le Syndic afin de disposer des biens de la succession.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 8 mai 1868—204 ds

Ovide Dufresne Fils,

MARCHAND DE

PROVISIONS, FARINE, GRAINS, ETC., ETC.
209-*RUE DES COMMISSAIRES*-209
MONTRÉAL.

Le soussigné invite respectueusement Messieurs les Marchands, Boulangers et autres de la Campagne, à venir visiter son établissement avant de faire leurs achats de provisions.

Farines fortes pour boulanger.
" *No 1, No. 2, Fine, Middlings, etc.*
" *en Poche, 1re Qualité, pour Boulanger.*
Blé de Semence, Lard, Graisse, etc., etc.

Et il espère, par sa ponctualité à suivre les affaires, et en vendant à des prix qui défient toute compétition, obtenir une part du patronage public.

OVIDE DUFRESNE, Fils.

OVIDE DUFRESNE, père, tiendra son Bureau au magasin de OVIDE DUFRESNE, fils,

209, Rue des Commissaires.
7 mai. 202—dm k

Un mot à ceux qui entendent se marier sous peu.

Vos affaires paraissent bonnes actuellement, mais en commençant à prendre ménage, vous devez songer à épargner tous les deniers qu'il vous est possible.

Avant d'acheter vos "Ferronneries," telles que "Couteaux," "Fourchettes," "Cuillers," &c., allez d'abord chez M. J. B. PACY, Grande Rue St. Laurent. Son assortiment est excellant et il vend à bas prix.

T. B. PACY,
No. 25, Grande Rue St. Laurent.
7 mars—152 tm k

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans les faillites de
J. A. DESJARDINS,
J. G. ROBY,
J. O. HEBERT,
De Montréal.

Le soussigné vendra par encan public à son bureau, No. 28, rue St. Sacrement, MERCREDI, le TREIZIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures P. M., toutes et chacune des dettes de livres, billets et jugements, appartenant aux faillites ci-dessus.

Des listes de ces dettes sont maintenant visibles au bureau du syndic.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel,
No. 18, Rue St. Sacrement.
Montréal, 28 avril 1868.—195 1

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

S. M. BRUNAULT, de St. David, Failli.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à nous, syndics soussignés, et ils sont requis de fournir à M. Louis J. R. Giard, notre procureur dûement nommé, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

IGNACE RENAUD,
S. GÉLINAS,
Syndics.
LOUIS J. R. GIARD,
Procureur.
Montréal, 2 mai 1868—200ds

Acte de Faillites 1864 et 1865.

Dans l'affaire de

JOSEPH HILAIRE ROY, fils, marchand de L'Acadie, province de Québec,
Failli.

Les créanciers du dit insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, sous le dit acte, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournis, au Bureau de MM. T. & C. C. de Lorimier, au No. 6, petite rue St. Jacques, Montréal, sous deux mois de cette date, un état de leurs réclamations, spécifiant les sûretés qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives au soutien des dites réclamations.

LOUIS GAUTHIER,
Syndic,
Montréal, 9 mai 1868—205 ds

Avis aux Acheteurs.

Monsieur P. B. GAUTHIER avertit ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il est réinstallé dans son même magasin,

Rue Notre-Dame, No. 169,

voisin de l'Institut Canadien, en descendant, et que voulant fondre son stock, il offre ses marchandises au-dessous du prix coûtant; il espère que ses pratiques et le public en général voudront bien l'encourager de nouveau, vû qu'il vend ses Marchandises et Hardes Faites, ainsi que la "Moderie," à meilleur marché qu'ailleurs.

22 avril. 189—m k

P. B. BADEAUX,

COURTIER DE DOUANE
ET
Agent Général d'Exportation,
BUREAU No 14,
301, RUE DES COMMISSAIRES, 301
MONTRÉAL.

M. BADEAUX se chargera de la collection des comptes de fret et autres avec soin et ponctualité. ☞ Charges modérées.

23 avril. 194—m k

Aux Personnes Meublant Maison

ET AUTRES.

POELES de CUISINE
POUR
Bois et Charbon,
Glacières,
Garde-Manger,
Coutellerie,

Et enfin un assortiment complet d'Ustensiles de réquisition pour meubler une maison à des prix réduits.

L. J. A. SURVEYER,
No. 524, Rue Craig.
Montréal, 8 mai 1868. m—203

Société Permanente de Construction

DU
DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe F. de cette société est actuellement éteinte et que les actionnaires de cette classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts, et ils ont aussi le droit de les convertir en parts fixes et permanentes, sans payer aucune prime.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trés.
Montréal, 7 mai 1868—203

Dissolution de Société.

La société qui a ci-devant existé sous les nom et raison de BISAILLON & McLEAN a été dissoute de consentement mutuel.

M. BISAILLON est seul autorisé à régler les affaires de la ci-devant société.

JOSEPH BISAILLON.
JOHN McLEAN.
4 mai—299

A MM. les Curés et MM. les Commissaires d'Ecoles.

ECOLE ACADEMIQUE ET MODÈLE

Chantre de 1ere classe.

MM. les Curés et Commissaires d'Ecoles, qui désirent se procurer un INSTITUTEUR, qualifié sous tous rapports (Maître-ès-Arts), muni des meilleures recommandations et de son diplôme, ayant une pratique de quatorze ans dans l'enseignement, possédant une belle voix et connaissant parfaitement le chant grégorien, ne pourraient mieux faire que de s'adresser (franc de port) au Bureau de "La Minerve," où le nom, toutes les références et les certificats de moralité, de réussite, etc., etc., leur seront soumis.

11 mai. 205—ts

CORPORATION DE MONTREAL

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de la Rue St. Bonaventure; dans le Quartier St. Antoine.

Avis. — Aux Intéressés.

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que SAMEDI prochain, le 16 MAI courant, à 2.30 heures P. M., ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la rue St. Bonaventure, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

DAMASE MASSON,
T. S. BROWN,
D. BROWN,
Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 11 mai 1868. 206 ti

CORPORATION DE MONTREAL.

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de Ruelle St. Michel, dans le Quartier St. Antoine.

Avis—Aux Intéressés

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que SAMEDI prochain, le 16 MAI courant, à DEUX heures P. M., ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la Ruelle St. Michel, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

DAMASE MASSON,
D. BROWN,
T. S. BROWN,
Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 11 mai 1868. 206 ti

CORPORATION DE MONTREAL.

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de la Rue Dorchester, dans le Quartier St. Laurent.

Avis—Aux Intéressés

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que SAMEDI prochain, le 16 MAI courant, à TROIS heures P. M., ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la Rue Dorchester, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

DAMASSE MASSON,
T. S. BROWN,
D. BROWN.
Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 11 mai 1868. 206—t

Compagnie de Chemin de Fer Montréal & Champlain.

AVIS est par le present donné que le Comité Général Annuel ajourné, des Propriétaires du Chemin de Fer Montréal & Champlain, se tiendra au Bureau de la Compagnie, à la Pointe St. Charles, à Montréal, MERCREDI, le 27e jour de Mai 1868, à UNE heure P. M. précise.

Cette dite Assemblée sera spéciale, aux fins de faire approuver par les Actionnaires les dispositions de la 7me Section d'un Acte passé durant la présente Session du Parlement du Canada, intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'Arrangement du Grand Tronc, 1862, et pour "d'autres fins," par lequel une certaine convention entre la Compagnie et la Compagnie du Grand Tronc du Canada, est modifiée, et une certaine période de cinq ans mentionnée dans le dit arrangement, pour la vente des lignes et autre propriété de la dite Compagnie à la Compagnie du Grand Tronc,—est étendue à celle de dix ans.

JAMES FERRIER,
Président.
JOSEPH HICKSON,
Secrétaire.
Montréal, 5 mai 1868—201 l

A VENDRE

Une MAISON avec JARDIN, sur la rue Dubord, vis-à-vis le Jardin Viger. Aussi, l'ameublement des chambres, &c. Pour particularités, s'adresser sur les prémisses, No. 51, Rue Dubord, de 10 hs. a. m. à midi et de 2 hs. à 4 hs. p. m.

22 février. 140—j

BOIS DE CHAUFFAGE

A BON MARCHÉ.

Epargne de 50 par cent.

Quiconque désire acheter du Bois de Chauffage fera une épargne de 50 par cent, en s'adressant au clos du soussigné,

Jordan & Bénard.
11 Avril—180.

HUDON & BELIVEAU

ÉPICIERS
En Gros et en Détail,
ET
Marchands d'Huile de Charbon
42-PLACE JACQUES-CARTIER-42

MM. HUDON & BELIVEAU prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert depuis le premier de Mai, un Magasin d'Epiceries les plus recherchées sur nos marchés, ainsi que d'Huile de Charbon de première qualité, qu'ils vendront en Gros et en Détail à des prix excessivement modérés.

De plus, pour l'utilité de leurs nombreuses pratiques, ils auront toujours un assortiment complet de

Vins de Choix,
Liqueurs,
Genièvre,
Brandy,
Etc. Etc.

Qu'ils vendront à meilleur marché qu'ailleurs. Ils comptent donc sur l'encouragement du public de la ville et des campagnes. En allant ou après avoir été au marché, chacun pourra arrêter et juger par lui-même de tous les articles qu'ils offrent en vente.

8 Mai mk 203

A VENDRE.

BOIS DE CHAUFFAGE.

Bois de Chauffage à bon marché, à vendre au Clos de Bois de Henderson, Rue St. Constant, de $5 à $7 la corde.

13 avril 181

J. D. LAWLOR,

Manufacturier de MACHINES à COUDRE, annonce respectueusement qu'il a été engagé pratiquement dans la fabrication des Machines à Coudre les plus perfectionnées qui aient été employées depuis dix-huit ans, et ayant considérablement augmenté ses moyens de fabrication, il est préparé à fournir une Machine Supérieure et à aussi bas prix qu'aucun manufacturier du Canada. Il tient aussi une grande variété des Machines Américaines suivantes à des prix très réduits. Les Machines dites: Ætna, Howe, Singer, Florence, Wax Thread et Button-hole. Les personnes qui désirent acheter, trouveront des avantages de les visiter avant d'aller ailleurs. Un escompte considérable est accordé aux agents Demandez la liste des prix et des circulaires. Machines à Cheviller, Machineries à faire les Bottes réparées et améliorées aux Ateliers situés au-dessus du Bureau No. 365 Rue Notre-Dame, Montréal, et 22, Rue St. Jean, Québec.

28 février 145

MACHINES POUR BOTTES ET SOULIERS.

J. D. LAWLOR, seul agent à Montréal pour la vente des Machines à Cheviller de Butterfield et Haven, que l'on fait marcher avec le pied et par la force; Machines à polir le talon des chaussures; Machines à enlever, rouler et fendre; Machines à fendre le cuir; Machines à couper et saisir la semelle; Frottoirs et Tourneurs pour bottes; Machines Sidewelt; Machines à Coudre avec du fil ciré, la vraie Machine à Coudre de Howe et l'Engin de Roper, à vendre chez J. D. LAWLOR, 365, Rue Notre-Dame, entre les rues St. François-Xavier et St Jean, Montréal, et 22, rue St. Jean, Québec.

23 janvier—121 a k c D

EPICERIES

Gaucher et Telmosse

121 RUE ST. PAUL 121.
EN FACE DU MARCHE BONSECOURS.

Ont maintenant reçu leur assortiment du printemps, y compris—

THE—Japon, Impérial, Gunpowder, etc., etc.
VIN—Sherry, Port, etc., etc.
BRANDY—Hennessy, Martelle, Otard, Dupuis & Cie.
GIN—de Hollande

Les marchands de la campagne et autres sont respectueusement invités à voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

GAUCHER & TELMOSSE.
18 avril—186 dm c D k

ANT. COMTE,

Secrétaire-Trésorier de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Comté de Montréal,

COMPTABLE et COLLECTEUR,
AGENT GÉNÉRAL D'AFFAIRES
Pour vente et location de propriétés à la ville et dans les environs.

Les personnes de la Compagnie trouveront en lui un agent actif et soigneux pour collection de loyers à la ville, assurance de propriétés et pour toutes autres affaires généralement.

Bureau d'Affaires:
6, Rue St. Sacrement, Montréal.
12 mai. 206—tm D c k

Graines! Graines!! Graines!!

JE VIENS DE RECEVOIR mon nouvel assortiment de **Graines** de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, toutes garanties FRAICHES, l'une des meilleures collections du Canada, soit en Fleurs, en Légumes ou en Graines des Champs, savoir:

Fèvres,
Betteraves,
Choux,
Carottes,
Choufleur,
Céleri,
Maïs,
Concombres,
Laitues,
Betteraves,
Melons,
Moutarde,
Oignons,
Panais,
Champignons.
Persil,
Piment,
Pois,
Radis,
Epinards,
Raves,
Tomates,

On accordera un escompte libéral aux marchands et aux sociétés d'agriculture, qui s'en procureront une bonne quantité.

Venez nous faire une visite et procurez-vous un cathologue.

JAS. GOULDEN,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent.
20 mars—164 près du marché.

DÉMÉNAGÉ.

Dr. C. F. F. Trestler,
DENTISTE,
157 ☞ RUE BLEURY ☜ 157
Vis-à-vis l'Eglise des R. P. Jésuites, Montréal.
4 mai. 199

Hotel du Canada.

M. V. MARCOTTE informe le public qu'il a loué ce VASTE et BEL ETABLISSEMENT tout installé, auquel le propriétaire va faire de grandes améliorations.

M. Marcotte croit que les visiteurs de cette Maison apprendront avec plaisir qu'il s'est assuré les services des trois principaux employées de Madame SAUCIER, si favorablement connue du public.

M. JOHN KORDIKE continue la tenue des livres, les affaires, etc., et M. SAUCIER à tenir la Salle de Rafraîchissements.

Mme. LAUZON conduit sous la direction de Mme MARCOTTE le département de la Cuisine, de la Table et des Chambres.

M. Marcotte est prêt à recevoir toutes les personnes respectables qui voudront bien l'honorer de leur patronage; il leur promet qu'ils trouveront constamment une TABLE DES MIEUX FOURNIES, et que les LIQUEURS seront de la première qualité. Les Chambres seront confortables et d'une exquise propreté.

Enfin, M. Marcotte sollicite l'encouragement du public qu'il s'efforcera de mériter par l'attention et l'urbanité qu'il apportera dans la direction de l'HOTEL DU CANADA.

2 mai. 198

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC

1867.—*Arrangements d'Hiver.*—1867.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à.......... 8.30 A.M.
Express de nuit do do do.... 7.30 P.M.
Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à...... 7.00 A.M
Train local pour Cornwall et les stations intermédiaires à ...... 4 20P.M.
Trains pour Lachine, à 8.00 A.M., 9.30 A.M 12.00 (midi), *3.00 P.M. et 4.30 P.M.
* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires .... 7.00 A.M
Express pour New-York et Boston, à.. 8.40 A.M.
Express pour Boston et New-York.... 3.30 P.M.
Express pour Portland (passant la nuit à Island Pond)................ 2.00 P.M.
L'Express de nuit pour Portland, Trois-Rivières, Québec et la Rivière-du-Loup, arrêteront, entre MONTRÉAL et ISLAND POND, à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville, et Coaticooke seulement, à.............................10.10 P.M.
☞ Chars-dortoirs dans chaque convoi de nuit Bagage marqué (checked).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivé et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
23 déc. 1867—256 r

Arrivée et Départ des Malles de Montréal.

Montréal, 30 Avril 1868.

MALLES.	FERMER		
Rigaud, Carillon, Grenville et tous les Bureaux sur la route d'Ottawa par vapeur	6.00 A M		
Quebec par vapeur........	5.00 P M		
Do par chemin de fer..	7.00 P M		
Route de la rive nord par terre..........	1.30 P M		
Canada Ouest, convoi de jour.............. [1]	7.00 A M		
Canada Ouest, convoi de nuit .... [2]	6 00 P M		
Laprairie	2.30 P M		
St. Jean, C. E.........	8.00 A M 2.30 P M		
Do Napierville, Stotsville, etc	2.30 P M		
New-York Boston, Buffalo, Troy, etc	2.20 P M		
St. Hyacinthe, Richmond et Island Pond....[3]	6.00 A M 1.15 P M 7.00 P M		
Portland	1.15 P M		
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon...	6.00 A M		
Lachine	6.00 A M 2.00 P M		
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg	2.00 P M		
Chambly	6.00 A M 2.30 P M		
Longueuil	6.00 A M 2.00 P M		
Contrecœur, Varennes et Verchères..........	2.00 P M		
St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, Ste. Rose, Ste. Thérèse St. Jérôme, Terrebonne et New Glasgow............	7.00 A M		
St. Jean, N.-B., et Ile du P. E., tous les jours.......	1.15 P M		
Halifax, tous les Vendredis, *viâ* vapeur G. T. de Portland	1.15 P M		
Ditto tous les Mercredis et Samedis, *viâ* Portland à St Jean, NB, par vapeur.	7.00 P M		

[1] Sacs du conducteur ouvert jusqu'à 8.15 a m
[2] do do do 7.15 p m
[3] do do do 1.40 p m

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

Les boites à lettres dans les rues sont visitées 10.30 a. m., 1.15, 5.45 et 9.00 p. m. Le dimanche, à 9.00 p. m.

HOTEL BELLEVUE

COTE-DES-NEIGES.

Cet Hôtel favori de première classe est maintenant préparé et aggrandi pour recevoir commodément quarante pensionnaires. Les familles ou des personnes seules qui se proposent de passer l'été à la campagne, trouveront cet hôtel supérieur à tout ce qu'il y a dans ce genre, dans le voisinage de la ville. Il se recommande spécialement par son agréable et saine situation, et aussi par les épais ombrages qui l'environnent.

Le propriétaire offrira aux pensionnaires des arrangements qui leur seront avantageux.

La distance de l'hôtel au terminus de la rue Ste. Catherine du chemin de fer urbain, n'est que d'un mille et trois quarts. Une ligne d'omnibus fera chaque jour cinq voyages à la ville pour des prix modiques.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau du *Montreal House*, Place de la Douane, entre 1 et 2 h. P. M., ou sur les lieux.

27 mars. 168—dmk

Voitures et Harnais à Vendre.

Pour très bon marché: une bonne Voiture Couverte de Famille, un Buggie Léger, deux Harnais montés en argent, une Selle presque neuve, Couvertes, Fouets, &c, &c.

S'adresser au No. 201, Rue Mignonne.
4 mai. 199

HOTEL CANADA

AUX
Sources Caledonia,
Près L'Orignal, sur l'Outaouais, comté de Prescott, Ont.,
PAR A. M. F. GIANELLI.

CET ÉLÉGANT ET SPLENDIDE HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, ou se trouvent réunies toutes les améliorations modernes du meilleur goût, et qui peut recevoir convenablement au-delà de 200 personnes à la fois, sera ouvert pour la réception des visiteurs le premier Juin prochain.

L'Hôtel est meublé dans les derniers goûts, et tout y est disposé de manière à correspondre aux idées modernes de comfort et de bien-être.

Les Salles et les Cabinets sont spacieux, les appartements publics, pour les Dames et Messieurs sont d'une élégance parfaite, les Chambres sont très comfortables, toutes parfaitement aérées et ornées de meubles neufs d'un poli et d'une élégance admirables.

Les bains chauds et froids sont nombreux, bien disposés, *et sont constamment fournis d'Eaux Minérales des Sources, au moyen de Pompes à Engin fort coûteuses.*

Tous les environs de l'Hôtel sont disposés de façon à satisfaire les goûts des visiteurs les plus exigents.

Afin de rencontrer les vues de tous, sans nuir au repos de personne, les salles d'amusements intérieures sont situées dans une bâtisse séparée, specialement érigée à cet effet, contenant une salle de Bal spacieuse, une salle de Billard, un jeu de boule, et autres amusements.

Les sources d'eau saline, blanche sulphurée et gazeuses, sont à environ 20 verges de l'Hôtel.

Les prix sont uniformément modérés.

A. M. F. GIANELLI,
192—mk Propriétaire, Montréal

1868 1868

LA COMPAGNIE
DES
Vapeurs Océaniques de Montréal

La ligne de GLASGOW, comprenant les vapeurs Océaniques suivants:

ST. DAVID....	1660 tons..	Capt. Watts
ST. ANDREW .	1432 " ..	Capt. Scott
ST. GEORGE..	1468 " ..	Lt Smith, B.N.R.
ST. PATRICK..	1207 " ..	Capt. Trocks
DAMASCUS ...	1600 " ..	Capt. Grange

ET AUTRES VAPEURS
a l'intention d'expédier de Glasgow à Québec et à Montréal, *viâ* Kingston, tous les MARDIS, et de Québec directement à Glasgow, tous les JEUDIS, pendant la prochaine saison de navigation du St. Laurent:

	De Glasgow.	De Québec.
ST. ANDREW........	14 Avril......	7 Mai
ST. GEORGE	20 Avril......	14 Mai
ST. DAVID	28 Avril......	21 Mai
ST. PATRICK	5 Mai	28 Mai
DAMASCUS	12 Mai	4 Juin

Prix du passage de Québec:—Cabines, $60; Secondes, $40; Entrepont, $24.

H. & A.A LLAN,
174 Agents.

TRADE MARK.
DOMINION MILLS.

10,000 Gallons d'HUILE DE GRAINE DE LIN Bouillie et Crue
50 tonnes de MASTIC en vessie.
5,000 boites de BLANC DE CERUSE, pure, et autres articles.
&c, &c, &c.

LYMANS, CLARE & Cie,
382 et 384, Rue St. Paul
N. B.—Personne ne doit se servir de cette Marque de Commerce sans autorisation.
25 janvier—116 sm k L. C. & Cie.

ENSEIGNE DU MARTEAU.

FERRONNERIES,
Poëles de Cuisine

Poëles de Cuisine pour Bois, Poëles de Cuisine pour Charbon, Poële Doubles, Poëles de Philadelphie, Couchettes en Fer,

"Farmers Boilers,"

Avec un Assortiment Général de Ferronneries, Bêches, Pelles, Fourches, Grattes, Rateaux, etc.

Vieux Poëles Echangés.

G. LEPAGE,
210, Rue St. Paul,
Au coin de la Place Jacques-Cartier.
9 mai—204 um A sm B k

J. E. Archambault & Cie.

ARTISTES-PHOTOGRAPHES,
Viennent de déménager de la Grande Rue St. Jacques au
No. 300½, RUE NOTRE-DAME,
Porte en deça du Magasin de Musique de LAURENT, LAFORCE & Cie.

L'atelier photographique de MM. Archambault & Cie est maintenant situé au point le plus central de la ville. Leurs facilités sont de première classe, l'aménagement est supérieur.

Ceux qui désirent un excellent portrait, tant pour l'élégance des poses, la parfaite ressemblance des traits, la richesse de l'exécution, doivent aller faire tout d'abord une visite au No. 300½, Rue Notre-Dame.

MM. Archambault & Cie leur garantissent satisfaction complète.

P. S.—Comme leur lumière est des plus fortes, ils garantissent une Photographie des plus parfaites pour les enfants de n'importe quel âge.

24 avril—191 m

TAPISSERIE.

TAPISSERIE.

TAPISSERIE.

ON PEUT SE PROCURER A TRÈS-BAS PRIX CHEZ

Thomas Riddell & Cie

DES
TAPISSERIES DORÉES, ET VELOURS ET OR, LISIÈRES DE BORDURE, DÉCORATIONS DE CENTRE ET ABAT-JOUR POUR FENÊTRE.

Thomas Riddell & Cie,
55 et 56, Grande Rue St. Jacques.
21 avril—188 m k

☞ *Payez votre compte de Gaz le ou avant JEUDI, le quatorze courant, au No. 70, Rue St. Gabriel, et vous gagnerez* **35** *par cent.*

Ceux qui n'ont pas reçu leur compte pour le Gaz, pour le quartier dû le 1er Mai, et qui ont changé de domicile, voudront bien venir à cet effet au Bureau et gagneront le discompte.

12 mai. 206—1

LA MINERVE.

JEUDI MATIN, 14 MAI, 1868.

Dépêches Privées a La Minerve

St. Hyacinthe, 13.

Dans l'affaire Ruel-Boulet, on s'attend à ce que la Couronne va terminer demain l'examen de ses témoins; la Cour procédera immédiatement ensuite à l'audition de ceux de la défense.

◆

Température à l'ombre observée par M. Chas Hearn, opticien, 242, rue Notre-Dame, le 13 mai 1868:

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
56°5	66°5	62°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
68°	49°	58°5

◆

Nous apprenons que les Sœurs de la Providence, accompagnées de dames de charité, commenceront lundi, le 18, à faire des visites à domicile. Le but de leur visite est trop louable pour qu'on ne s'empresse pas de leur être agréable en rendant à ces bonnes Sœurs et ces charitables dames le fardeau de la quête plus léger par la générosité et la cordialité. Qui donne aux pauvres prête à Dieu, et c'est pour les pauvres que l'Asile de la Providence existe.

◆

Le Pape et Mgr Darboy.

(Du correspondant spécial de *La Minerve.*)

Paris, 29 Avril.

Laissez-moi vous dire quelque chose d'une lettre que devait publier le *Journal de Paris*, et qui a fait quelque bruit, bien qu'elle n'ait pas été livrée à la publicité. Comme plusieurs journaux étrangers ont prétendu connaître le contenu de cette lettre et l'ont analysée de la manière la plus erronée, permettez-moi de rétablir les faits. Cette lettre, très longue et très grave, formant la valeur de cinq colonnes d'un journal, était en effet adressée par le Pape à Mgr Darboy, archevêque de Paris. Dans cette lettre, le Saint-Père commence par relever grand nombre d'erreurs émises par l'archevêque-sénateur dans son discours au sénat en 1865, à propos d'une discussion relative au pouvoir temporel. Ensuite le Souverain Pontife reproche à l'archevêque d'avoir suscité des embarras aux jésuites, aux capucins et à quelques autres communautés religieuses qui ne relèvent que de Rome. Tous ces reproches sont faits sur un ton paternel qui n'exclut pas cependant l'énergie. Il est bien connu dans le clergé que Mgr Darboy a été extrêmement sensible à cette semonce pontificale.

Le *Journal de Paris* qui avait eu une copie authentique de cette lettre se préparait à la publier avec une traduction française, lorsque M. Louis Veuillot et un secrétaire de la nonciature sont arrivés au bureau du journal disant que le nonce, comme représentant à Paris de la chancellerie romaine, réclamait contre la publication de cette lettre. Cette réclamation était, d'ailleurs, faite en termes très-courtois et M. Weiss n'a point cru pouvoir ne pas s'y rendre. Voilà dans toute sa vérité une histoire que des correspondants de feuilles étrangères ont défiguré au gré de leurs passions.

J'ai vu ce jour-là pour la première fois, le Rédacteur en Chef de l'*Univers*. C'est un solide gaillard, pas bien grand, mais d'une carrure physique qui s'accorde assez bien avec la vigueur de sa forme littéraire. Quoiqu'on ait pu dire, sa figure n'est pas celle d'un Adonis assurément, mais elle n'annonce ni fiel, ni bigoterie. Il aurait l'air tout simplement d'un très-bon bourgeois, s'il n'avait le regard particulièrement fin et pénétrant.

Nécrologie.

Nous regrettons d'apprendre la mort du Révd. M Ambroise Fleury Groulx, curé de St. Jérôme, arrivée subitement, mardi soir, dans son presbytère.

Le défunt a été frappé d'apoplexie foudroyante à 4 hs. 45 m. p. m. et il est décédé à 6¼ hs, sans avoir repris connaissance. On a pu lui donner tous les secours de la religion à cette extrémité.

Le Révd. M. Groulx, né en 1819, était conséquemment âgé de 49 ans. Il avait été ordonné prêtre en 1846.

Il était de la société d'une messe et de la caisse ecclésiastique de St. Jacques.

Ses funérailles auront lieu samedi, à St. Jacques, et les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation que celle par voie des journaux.

AFFAIRE RUEL.

(DU CORRESPONDANT SPÉCIAL DE LA MINERVE.)

St. Hyacinthe, 12 Mai, 1868.

Comme vous le verrez par le rapport et comme on le prévoyait la preuve médicale est très forte et ne laisse rien à douter. On peut discuter sur les faits pris séparément; mais le tout examiné en son semblable, on ne voit pas qu'il puisse y avoir de doute raisonnable sur le fait de l'empoisonnement; toutefois on sait qu'en médecine légale, les phénomènes les plus extraordinaires peuvent se produire; la Défense sera peut-être en état de le prouver. Mais joints aux symptômes qui précèdent la mort, c'est difficile. Les derniers témoignages entendus semblent prouver d'une manière évidente la grande intimité entre le prisonnier et la femme du défunt. Cependant il est certain que pris séparément, ils ne présentent rien de grave. Car il n'y aurait rien d'extraordinaire dans toute autres circonstances qu'un homme demeurant dans une maison aille porter aux champs les chaudières d'une femme qui va traire ses vaches. Quand à ce qui a été constaté lors des couches de la femme Boulet, il ne manquera pas de médecins pour dire que ces choses arrivent souvent. Cependant à tout prendre la preuve n'est pas légère.

Il s'est produit une petite révolution d'esprit aujourd'hui, lorsque le Dr. Provost a prétendu qu'il avait plus confiance dans ses expériences que dans les livres de Taylor. Et il devait en être ainsi. En Canada on se soumet généralement aveuglement aux auteurs. On ne s'efforce pas toujours de faire prévaloir la raison; mais on se borne à citer des autorités et des précédents. Inutile d'amonceler les arguments les plus logiques de poser des premices et d'en déduire des conséquences le plus vigoureusement possible, dès qu'un adversaire frappe sur vos tranchées à coup de noms d'auteurs, tout votre échaffaudage s'écroule et adieu toutes vos observations.

Le Dr. Provost est un jeune médecin de talents, qui a étudié spécialement la chimie, qui s'est livré depuis plusieurs années à des expériences sur l'effet des poisons. Il a déjà été appelé 5 fois à faire l'analyse des viscères de corps humains pour constater la présence de la strychnine. Pourquoi n'aurait-il pas raison comme Taylor, qui n'a fait cette expérience qu'une seule fois?

La Couronne est certainement des mieux secondée en cette affaire. Le Dr. Jacques est un jeune homme qui a fait preuve de grands talents et de connaissances approfondies de la chimie et d'anatomie. On dit que c'est un garçon d'étude; il fait plaisir à constater que nous avons parmi nos Canadiens des gens qui feront honneur à leur pays. Quant au Dr. Girwood sa réputation est déjà établie et l'on sait que c'est un homme d'une grande expérience et il mérite que l'on reconnaisse ses capacités.

Il fallait à la Couronne de tels hommes parce que les avocats de la défense ne leur en cèdent en rien.

◆

Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

A l'assemblée semi-annuelle du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, tenue à Montréal, le 12 courant, les médecins, Gouverneurs du Collège, présents, étaient: les Docteurs Chamberlin, Scott, Brigham, Marseiln, Jackson, Blanchet, Howard, Tessier, Boyer, Rottot, Worthington, Hamilton, Weilbrenner, A. G. Fenwick, G. E. Fenwick, Ross, Charbonneau, Duchesneau, Smallwood, Robillard, Gibson, Marmette, Michaud, Badeau, Robitaille, Sewell, Russell, Têtu, Landry, Lavoie et Peltier.

Les Messieurs suivants ont reçu leur license en présentant leurs diplômes:

Docteur	Hébert, M. D.,	Laval.
"	R. Fiset, M. D.,	do
"	J. B. Moreau, M. D.,	do
"	T. T. Dugdale, M. D.,	McGill.
"	T. B. Tracy, M. D.,	do
"	T. de Grosbois, M. D.,	do
"	T. R. Smallwood, M. D.,	do
"	M. G. Achern, M. D.,	do
"	S. Larue, M. D.,	Laval.
"	— Lavitt, M. D.,	McGill.
"	R. A. King, M. D.,	do
"	J. Bell, M. D.,	do
"	F. R. Rinfret, M. D.,	do
"	C. G. Chipman, M. D.,	do
"	W. H. Mondelet, M. D.,	do
"	T. Robitaille, M. D.,	Victoria.
"	A. Laferrière, M. D.,	do
"	S. Longtin, M. D.,	do
"	T. Gingras, M. D.,	do
"	B. Vigneault, M. D.,	do
"	T. Silvestre, M. D.,	do
"	A. Garneau, M. D.,	do
"	E. Valcourt, M. D.,	do
"	D. Drainville, M. D.,	do
"	H. Béliveau, M. D.,	do
"	L. Brodeur, M. D.,	do
"	N. Richard, M. D.,	do
"	J. Archambeault, M. D.,	do
"	P. Valois, M. D.,	do
"	J. Demers, M. D.,	do
"	H. Choquette, M. D.,	do

Ci-suit la liste de ceux qui ont été admis à l'étude de la médecine:

T. M. Lemesurier, T. D. Lemesurier, P. M. Guay, B. Desrochers, R. Sicotte, M. Rhéault, A. Charbonneau, P. Cartier, V. St. Germain, P. Monast, Z. Migneault, H. Larocque, A. Lanouette, Jules Dupuis, T. Gagnon, J. Groulin, C. Bradley, V. Gosselin, P. Disilets, A. Mathieu, C. Filiatreault, N. Bars, O. Larue, L. Martel, L. Beaupré, B. Maguire, T. G. Duvert, U. Gaboury, T. A. Dufort, F. Demers, A. Dorval, T. Carreau, A. Roy.

MM Gigault et Marmette furent admis à l'étude de la pharmacie, le Dr. W. Squire de Montréal, le Dr. W. E. Bessey, de Montréal, Dr. L. R. Church, d'Ottawa, le Dr. G. M. Drake, de Montréal, le Dr. J. B. Blanchette, de Québec, le Dr. O. Bousseau, de Québec, furent admis membres du Collège.

◆

Cour du Banc de la Reine, siégeant au Criminel.

DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

PROCES POUR MEURTRE.

(Rapport spécial de LA MINERVE.)

Présidence de Son Honneur le Juge Sicotte.

Audience du 12 mai 1868.

Le Dr. JACQUES continue à donner son témoignage.

Nous avions trois grenouilles, le 4 mai; entre 4 et 5 heures de l'après-midi le Dr. Provost et le Dr. Girwood sont venus dans mon laboratoire; nous avons procédé sur ces 3 grenouilles. Sur le dos d'une d'elle nous déposâmes sans incision une partie du residu et sur les deux autres grenouilles nous avons déposé de la strychnine pure prise des bouteille 13 et 14. Une quantité à peu près égale à celle déposée sur la première et de la même manière.

Au bout de quatre minutes il se produisit sur la première, chaque fois qu'on lui touchait, des spasmes et des convulsions qui disparaissaient pour revenir de nouveau chaque fois que nous lui touchions. Au bout de 6 ou 8 minutes il se produisit chez les deux autres des symptômes et spasmes parfaitement analogues à ceux constatés sur la première; nous repetâmes le toucher sur les trois à 4 ou 5 reprises différentes, durant une dizaine de minutes; les spasmes étaient plus prolongés que les premières, au bout de 14 minutes. 17 minutes après les convulsions se déclarent d'elle mêmes; il y eut chez les 3 grenouilles des spasmes convulsifs parfaitement identiques. Lorsque la convulsion prenait, les grenouilles s'allongeaient les pattes de derrière en arrière et les pattes de devant se croisaient sur leur poitrine et les doigts étaient enlacés.

C'était un accès convulsif. Nous primes les deux pattes de derrière par les doigts de la grenouille, et la grenouille en la soulevant se tenant sans fléchir tout d'une pièce, restait raide; même dans le sens de la flexion, et dans le temps de la crispation. En soulevant la grenouille au moyen d'un objet entre ses pattes de devant on la levait aussi sans que les pattes remuassent.

Cette crise dura trois à quatre minutes et fut suivie d'un interval de repos qui dura 5 à 6 minutes. Elle pouvait alors faire des bonds comme à l'état normal. Cinq ou six minutes après survint une autre attaque convulsive plus forte et plus prolongée que la première, suivie aussi de repos plus court, pendant lequel les mouvements de la grenouille paraissaient plus gênés; elle eut un nouvel accès et elle demeura dans l'état de régidité tétanique jusqu'à la mort qui arriva chez la première, soumis au résidu des capsules, trente-sept heures après l'opération. Les autres moururent 42 heures après. Pendant le temps qu'elles étaient dans cet état convulsif elles ne donnaient aucun signe de vie; chaque fois que nous entrions dans l'appartement ou elles étaient elles s'agitaient ainsi que quand nous frappions sur le plancher. Le reste du résidu est en la possession du Dr. Provost.

Le procédé que nous avons employé date de Staus, modifié par Gallard et Rogers perfectionné par le Dr. Girwood. C'est celui reconnu pour être le plus simple et qui donne le résultat le plus court et le plus sûr surtout sur de petite quantité.

C'est dans mon opinion un procédé très sur; j'ai empoisonné moi-même des animaux depuis; et chaque fois j'ai obtenu par ce procédé le résultat que je cherchais, la presence du poison que j'avais administré. Je n'ai aucun doute d'après nos expériences qu'il y avait de la strychnine dans les viscères du défunt. Tout a été fait avec le plus grand soin. Les capsules et les vases ont été préalablement lavés et il ne pouvait y avoir ni se produire de la strychnine en aucune manière. Toutes les substances, les réactifs furent toutes au préalable testées et éprouvées pour voir si elles ne contenaient pas de strychnine ou d'arsenic.

Nous n'avons pas non plus trouvé d'arsenic dans les organes soumis à notre analyse. Nous avons opéré sur quatre livres de matières. C'est dans ces 4 lives que nous avons extrait cent trente quatre millième de grain de strychnine.

Il est possible par un calcul reconnu par plusieurs auteurs et on a pu juger approximativement de la quantité qu'à dû contenir les différentes parties du corps. Nous avons fait le calcul dans le cas actuel et nous avons constaté que le défunt a dû absorber moins de trois grains de strychnine. La strychnine est un des poisons les plus violents. Une ½ gr. a deux grains peuvent produire la mort; c'est la plus petite dose connue que puisse causer la mort chez un adulte. La dose médicinale est d'un trentième ou un quarantième de grain pour commencer ou peut aller jusqu'à un seizième de grain.

Les symptômes généralement se manifestent après 20 minutes ou une demi heure; ils ont pu se manifester avant. Dans le cas de Walker, ½ grain a produit des symptômes cinq minutes après. Taylor a cité des cas de 2¼ heures, ou le défunt avait pris 3 grains. Dans le cas de Bunt le défunt avait pris 2 grains de strychnine et les symptômes se sont produits au bout de 2 heures. Dans le cas de Cook les premiers symptômes se sont fait sentir 1 ou ½ heures après. Il n'y a pas de règle, mais généralement la moyenne est après 20 minutes ou ½ heure.

La mort peut arriver après l'administration du poison de 1½ à 2 heures. On cite des cas de la mort arrivée six heures après.

J'étais ici lorsque les témoins ont décrit les symptômes de la mort du défunt. Les symptômes décrits, pris ensemble ressemblent au symptôme de l'empoisonnement par la strychnine.

Les symptômes des différentes maladies ne présentent pas toujours le même caractère. Une maladie produit toujours une serie de symtômes qui sont les mêmes. Quand on examine les symptômes on examine la généralité des symptômes et il y en a toujours de caractéristiques quoiqu'il soit souvent difficile de les constater; et ce caractère diagnostique ne se présente pas toujours avec le même développement; cela est dû au tempérament en grande partie.

Dans l'empoisonnement il y a le tremblement des membres, la rigidité des muscles d'abord des extrémités et ensuite du tronc au cou, ensuite contractant les muscles, produisant enfin l'*opisthotanos*, renversement de la tête et des talons; gène et même absence complète de respiration; l'individu paraissant suffoqué. Raideur des membres, crispation des doigts vers la surface palmaire des mains, fixité des yeux et proéminence de l'œil, qui peut aussi être convulsionné.

Ceci constitue l'attaque convulsif qui dure 3 ou 4 minutes et même plus, suivi de rémission, le corps revenant à son état. D'après les symptômes seuls généralement observés par des hommes de l'art, et capables d'observer la marche, je pourrais conclure à l'empoisonnement par la strychnine.

Dans le cas actuel, je trouve beaucoup de symptômes de l'empoisonnement par la strichnine, surtout j'y trouve les symptômes diagnostiques de l'empoisonnement de la strychnine.

Dans une première attaque, l'absence de rémission doit être vue; dans de secondes attaques elle est si courte qu'elle peut passer inaperçu. Or cette rémission manque dans le cas actuel pour la première attaque constatée.

Dans le témoignage d'Onézime Messier, les symptômes sont ceux de l'empoisonnement par la strychnine; tremblement, renversement de la tête en arrière, soulèvement du corps sur son lit, gêne de la respiration, rigidité des membres suivie de rémission ou repos. La description qu'elle a donnée contient tous les symptômes de l'empoisonnement par la strychnine.

La description faite par la femme Duclos, j'y vois aussi renversement de la tête en arrière, extension des pieds, fléchissement des orteilles et de la plante des pieds, le renversement du corps en arc, les mâchoires serrées. Les yeux agités et la proéminence qui faisait qu'ils semblaient sortir de leur orbite, sont autant de symptômes de la crise convulsive de l'empoisonnement par la strychnine. Les instants de repos dans les dernières attaques sont beaucoup plus courts et peuvent passer inaperçus, tandis que les crises durent plus longtemps; même lorsque l'individu ne succombe pas. Dans les symptômes décrits par le témoin Pierre Duclos, j'y vois des symptômes particuliers à l'empoisonnement par la strychnine.

D'après les témoins Aurélie Boulet et Pierre Ruel qui ont constaté les premières crises du défunt, ce délai s'accorde parfaitement avec la période ordinaire.

Le 12 février, le soleil se levait à 7 heures et 10 minutes. Aurélie Messier dit qu'elle a administré le remède après le lever du soleil. Hyacinthe Duclos dit que Boulet est mort à 9 heures, les époques comparées donnent un espace de 1½h entre l'administration du remède et de la mort. Quand même il serait mort deux heures après ou même trois heures, il ne serait pas impossible que cette mort fut causée par le remède qu'il avait pris, car il y a des cas rapportés qui constatent un tel espèce et même une période de 6 heures.

D'après les symptômes seuls, je ne conclurais pas à l'empoisonnement d'une manière certaine. D'après l'analyse chimique seule je n'ai aucun doute qu'il y a eu absorbtion de strychnine, et ce sans l'expérimentation physiologique. La série des couleurs, le goût amer et la cristallisation ne me laissent aucun doute.

L'épreuve physiologique est le dernier degré de preuves exigé par Tardieu. Plusieurs auteurs ne l'exigent pas.

Le Dr. explique ensuite comment il a constaté qu'il y avait de la teinture d'iode dans le contenu de la bouteille no. 8; et comment il n'a pas constaté la présence du potassium parce qu'ils n'étaient retenus que pour constater la présence de la strychnine ou de l'arsenic.

Nous avons pesé la poudre portant no. 13, elle pesait 38 grains.

M. Mercier demande s'il doit comprendre que lorsque le témoin a fait l'analyse du no. 8 il était convaincu que Boulet avait été empoisonné par la strychnine.

Le témoin répond que oui. Avant l'examen des viscères ce no. 8 avait été analysé par le Dr. Provost et moi. Ensuite après l'examen avec le Dr. Girwood pour savoir ce qu'il contenait.

A M. Mercier.—Je crois que les planches où était le cadavre était au-dessus du lit; entre les planches et la paillasse il pouvait y avoir un pied. Avant l'opposition des scellés, je suis sorti de l'appartement voisin; mais il n'y avait personne dans la maison. En me lavant les mains dans l'appartement voisin je n'ai pas toujours regardé dans l'apartement où était le cadavre; mais il n'y avait personne dans la maison. Quand le cadavre était ouvert une des fenêtres qui donne sur le chemin a été ouverte. Le cadavre se trouvait à 2½ pieds environ. Celle qui donnait sur le champ n'a pas été ouverte. Le cadavre était à 6 pieds de la porte de la chambre ainsi que du trou destiné à recevoir le poêle. Je ne me suis pas tenu près de la fenêtre ouverte; ni le Dr. Poulin. Les assiettes où j'ai mis les viscères étaient des assiettes que je crois avoir été prises chez le défunt. M. Courtemanche les a lavées devant moi avec l'eau pour boire cu nous faisions l'autopsie. Les boçaux n'ont pas été lavés devant moi, ni essuyés. Quand nous avons ouvert la boîte où étaient les bocaux pour nous en servir tout était dans la boîte.

D'après l'apparence du cadavre il y avait commencement de décomposition; les taches bleuâtres et le gonflement des tissus l'annonçaient. Le gonflement de chaque côté du cou peut être provenu de la contraction des muscles. Le gonflement du scrotum était assez considérable pour attirer l'attention. La rigidité des parties supérieures était peu considérable, mais n'était pas normale. Quand j'ai dit peu rigides, je voulais dire comparativement aux extrémités inférieures. La rigidité ne me paraissait pas ordinaire, vu que j'ai fait l'autopsie 72 heures après la mort. Les auteurs nous disent que généralement la rigidité cadavérique commence depuis 4 à 7 hs. après la mort et dure jusqu'à 24 et 36. J'ai fait des autopsies de 56 et 48 hs., et il n'y avait plus de rigidité. Dans les cas d'empoisonnements par la strychnine, elle suit de très près la mort; une heure après on peut l'observer. Il est possible que les cicatrices que j'ai constatées sur le cadavre aient été de natures syphilitiques.

J'ai ouvert le thorax et le larynx dans toute leur étendue; je n'ai pas examiné l'intérieur de l'œsophage et des parties qui le précèdent. Il pouvait se trouver quelques corps étrangers dans les organes. Il aurait pu se trouver dans ces parties un corps étranger qui aurait pu causer la mort sans que je m'en sois aperçu. Il n'y avait aucune matière non digérée dans l'estomac.

Le lard cru peut prendre deux à trois heures à se digérer. Après deux jours si le malade eut mangé du lard cru j'en aurais trouvé. Dans le temps de maladie la digestion se fait encore plus lentement. Les ligatures que j'ai faites au cœur du côté droit ne peuvent pas avoir permis au sang d'en sortir. Du côté gauche de la manière dont j'ai fait la section n'ayant constaté aucune trace de sang dans l'artère, j'arrive à dire qu'il n'a pu s'en échapper et j'en conclus que le cœur était vide. Il aurait pu s'en échapper par les veines caves sans que je m'en sois aperçu. Dans l'asphyxie, généralement, le cœur n'est pas vide.

L'empoisonnement par strychnine est causé par l'asphyxie ou par congestion. La congestion des poumons peut être une cause de mort en soi et même de mort subite.

L'épanchement de sang à la base du cerveau peut être la cause d'une mort subite.

Il n'y avait aucune perforation sensible dans l'estomac. Je ne l'ai pas regardé à la lumière du jour après l'avoir gratté. Il pouvait y avoir eu des perforations peu sensible. Les intestins n'ont été examinés que d'une manière générale. Il pouvait y avoir quelques petites perforations. Si elles eussent été considérables au péritoine je m'en serais aperçu. S'il y avait eu des ulcérations récentes je les aurais remarqué, il pouvait y avoir quelques petites lésions dans les intestins. Si j'avais été appelé à constater une maladie dans les intestins j'aurais fait examen intérieur des intestins. S'il y avait eu quelque cause de mort là; j'aurais remarqué quelques désordre dans la partie que j'ai examinée. Dans la vésicule la bile était naturelle et aucun calcul ne s'y trouvait.

Le ramollissement de cervelet, j'ai dit, était dû à un commencement de décomposition parcequ'il n'était pas très prononcé. Il pouvait exister avant la mort mais pas la causer. L'adhérence des plèbes que j'ai constaté était ancienne mais je ne puis dire le temps; elle était très limitée et se trouvait dans la partie posterieure du poumon gauche, elle n'occupait que 4 ou 5 pouces carrés. Elle pouvait gêner dans la respiration; mais pas une gêne marquée.

La seule lesion qui a pu amener la mort est la congestion des poumons. L'épanchement du sang à la base du cerveau, je crois à été causé après la mort; la quantié que j'ai constaté ne pouvait causer la mort que dans une couple de jours.

Je n'ai pas examiné le rachis; je n'ai pas vu qu'il y ai eu congestion de la moële épinière. Dans beaucoup de cas d'empoisonnement par strychnine, il y a congestion de la moële épinière, mais pas toujours. Il y aurait pu y avoir dans la moële épinière quelques lésions qui auraient pu causer des convulsions tétaniques. Le sang était fluide et noir j'ai constaté cet état dans le sang épanché de la bouche et dans celui pris de la cavité du thorax. Le sang du cerveau était un peu plus rouge que l'autre

Nous avons apporté à Montréal les 4 flocons Numéro 1, 2, 3, 4, dans une valise scellée. Personne n'est entré dans mon laboratoire, excepté un gamin qui venait sous nos yeux. Après chaque opération le résidu obtenu n'était pas scellé, parce que nous étions certains que personne n'y pénétrait. Le résidu des capsules était blanc, présentant la forme des cristaux octorèmes. Les résidus réunis formaient un corps blanc cristallisé, en forme d'aiguille, un peu plus gros qu'une tête d'épingle; on ne pouvait distinguer bien les cristaux qu'à l'aide du microscope. On a toujours obtenu avec les mêmes réactifs la série des couleurs dans le même ordre. Les auteurs que j'ai consultés, Tardieu et Taylor, donnent la série des couleurs dans l'ordre où je l'ai obtenue. Ces auteurs en citent d'autres qui sont de leur opinion. La série des couleurs n'est pas considérée comme un teste infaillible. Plusieurs l'admettent. Taylor a déclaré en donnant son témoignage dans l'affaire Cooke, qu'il ne l'admettait que comme une présomption.

Nous avons obtenu noir, bleu, violet, pourpre, et rouge. Je ne sais pas dans quel ordre Taylor donne la série des couleurs. Les réactifs que nous avons employés sont les seuls dont nous ayons fait usage. Je sais qu'il y en a d'autres. Il y a de l'acétate de strychnine et du sulfate de strychnine. Dans l'acétate il entre de l'acide acétique et de la strychnine proportion 1 sur 4. Je ne suis pas positif sur les proportions. La strychnine trouvée dans les bouteilles chez le Dr. Guertin, n'avaient pas les mêmes caractères physiques que celle que nous avons obtenu. Aigris par l'évaporation du chloroforme sur les capsules, elle donnait un residu cristallin de cristaux de forme prismatique au microscope. La cristallisation n'était pas très régulière. La forme du plus grand nombre était prismatique; quelques uns à quatre pans d'autres moins; quelques uns terminés par des pyramydes surabaissées, d'autres par les octoèdres.

L'acétate de strychnine était blanche; nous avons obtenu la série des couleurs sur l'acetate de strychnine produit. Le Dr. Girwood a toujours eu les capsules ou avaient été réunis les résidus. Je jure que les cristaux qui ont été rapportés par le Dr. Girwood de Montréal et avec lesquels nous avons fait l'expérience physiologique sont les mêmes que ceux obtenus. Je les ai constatés moi-même et je les ai reconnus, par leur forme et au lieu où ils avaient été déposés sur le capsule. C'est possible qu'il y ait des cristaux obtenus de la même manière. Je jure que ces cristaux n'ont pas été changés.

Les grenouilles ont été laissés par terre dans le laboratoire et rapportées entre 4 et 5 h. de l'après-midi; nous avons commencé à opérer sur elle entre 5½ 6 h. Elles étaient dans l'eau jusqu'à ce moment.

L'eau était nette et destinée pour elles dans une cuvette ou je ne faisais aucune expérience. Après l'expérience elles ont été laissées par terre.

Question par M. Mercier.—En leur qualité de grenouilles se sont elles mises à sauter?

Réponse.—Oui.

Question.—Quelles marques aviez-vous pour reconnaître celle qui avait reçu le résidu des capsules?

Réponse.—Nous les avions mises à une distance assez éloignée et elle ne pouvaient pas se remuer sous l'influence où elles étaient.

Question.—Les avez vous bien vues tout le temps de votre expérience?

Réponse.—Oui. Nous étions trois pour les observer.

Question.—Vous suiviez donc chacun votre grenouille?

Réponse.—Pendant l'expérience elles n'avaient pas envie de se sauver; elles étaient comme mortes à part leur moment de crise.

Question.—Avez-vous fait l'expérience des grenouilles après leur mort?

Réponse.—Non.

Question.—Comment avez-vous pu constater la cause de leur mort?

Réponse.—Par les symptômes qui ont précéde leur mort et qui sont ceux de l'empoisonnement par le strychnine et parce que j'avais mis dans le même appartement deux autres grenouilles qui sont restées vivantes et que j'ai libérées ces jours-ci parce qu'elles m'embarrassaient.

Q.—Comment reconnaissiez-vous ces dernières grenouilles des autres?

R.—Parce qu'elles etaient un peu plus grasses et de la nature de celles qu'on appelle *Wawarrons*. Je les ai laissées sans manger, comme les autres et elles ne sont pas mortes.

Q.—Ces sortes de grenouilles (wawarrons) ne sont-elles pas de meilleure constitution que les autres?

R.—Peut-être y-a-t-il quelque différence; mais pas suffisante pour m'engager à ne pas croire que les trois sont mortes du poison qu'on leur avait administré.

Je jure que les grenouilles sur lesquelles nous avons opérés sont mortes empoisonnées parce que dès que nous avons administré le poison j'ai vu qu'elles étaient frappées d'un coup mortel.

Q.—Savez-vous qu'il y a de grands auteurs qui se sont trompés dans les observations chimiques

R.—Oui, mais parce que souvent ils non pas pris les précautions nécessaires,

Q.—Ne savez-vous pas qu'on a changé les expériences depuis les premières qui ont été faites?

R.—Oui. On a changé ou perfectionné les moyens de constater la présence du poison; mais on n'a pas changé la nature de la strychnine depuis qu'elle a été découverte en 1818.

Question.—Ne donne-t-on pas la strychnine comme remède?

Réponse.—Oui mais pas à de fortes doses.

Question.—Pensez-vous qu'on soit capable de l'administrer à 1/6 de grain.

Réponse.—C'est imprudent, et à moins de grand besoin je ne le ferais pas.

Question.—Si on administrait à quelqu'un 1/6 de grain de strychnine et que cette personne mourait, pourrait-on en constater la présence.

Réponse.—Pas toujours, elle pourrait s'être éliminé par la transpiration ou par d'autres voies naturelles, les urines, etc.

Question.—Mais supposons qu'il n'y eut eu aucune transpiration ou urine échappée, pourriez-vous constater la présence du poison.

Réponse.—Oui, mais pas assez pour en obtenir des cristaux. La seule chose qu'on pourrait faire serait d'obtenir la série des couleurs.

Le médecin, sur question de l'avocat, explique comment approximativement on peut constater la quantité du poison absorbé par la quantité trouvée dans les parties soumises à l'analyse. Il reconnait qu'il y a beaucoup de maladies dont les symptômes ressemblent à l'empoisonnement par la strychnine, mais ils ont une différence. Il enumère, sur questions, beaucoup de maladies dont les symptômes ressemblent à cet empoisonnement. Il connait aussi beaucoup de cristaux qui ont une forme approchant celle de la strychnine, mais ayant des différences visibles au microscope.

Il explique ensuite comment il pouvait y avoir de la teinture d'iode. La teinture de fer muriatée étant en présence de l'iodure de potassium, il y a la réaction suivante: une partie de chlore s'unit par affinité avec le potassium—et met l'iode en liberté qui s'unit avec une partie d'alcool—et forme la teinture; cet alcool entre dans la composition de la teinture de fer muriatée; cette iode est prouvée par les réactions suivantes: avec l'acetas plumbi, en solution, il se forme avec une partie du liquide No. 8 un précipité jaune cristallin, iodure de plomb; avec de l'amidon et quelques gouttes d'acide nitrique coloration bleue, iodure d'amidon; éprouvé pour l'acide chloridrique, par le nitrate d'argent en solution, il se produisit un précipité bleu: chlorure d'argent insoluble dans l'acide nitrique chaud ou froid; traité ensuite pour le fer par le ferrocyanure de potassium, il se produisit avec une autre partie du No. 8, du bleu de Prusse, appelé Prussian Bleu. Nous n'avons pas analysé le No. 8 pour le potassium.

M. Lanctot.—Obtient-t-on sur les cristaux ressemblant à ceux de la strychnine, la série des couleurs?

Réponse.—Non, on ne l'obtient pas.

M. Mercier.—Avez-vous fait l'experience sur ces cristaux.

Réponse.—Oui, j'ai fait l'expérience sur les cristaux de sulfate de quinine et le thrinitrate de bismuth et je n'ai pas obtenu la série des couleurs.

DR. SERAPHIN POULIN.—Médecin de Ste. Marie de Monnoir est entendu et corrobore en tout le témoignage du Dr. Jacques, quant à l'autopsie dont il a été chargé conjointement avec lui. Aucune transquestion.

DR. PROVOST, médecin de Sorel.—Pratique depuis 9 ans. Depuis quelques années j'ai fait une étude spéciale des poisons. J'ai été appelé cinq fois comme médecin expert. J'ai fait des analyses dans quatre.

J'ai été chargé le 22 février par le Coroner Blanchard d'analyser les viscères du défunt Boulet, conjointement avec le Dr. Jacques. Le 27 le Dr Girwood a aussi été assermenté à cet effet.

Le 22, le Coroner nous a remis différents objets et bocaux.

Nous avons analysé les 4 fioles 13, 14, 15 et 16 et le no. 8, pour rechercher la preuve d'un poison. Dans le no. 8 nous avons constaté la preuve de l'iode et du fer. Mais comme le potassium n'est pas un poison nous ne nous sommes pas occupé s'il y en avait. Après que j'eus reçu les viscères, comme il me fallut aller à Montréal pour me procurer ce qui était nécessaire, je les déposai dans une valise dont j'ai pris la clef, laquelle fut déposée dans le laboratoire préparé à cette fin dont la porte fut fermée à la clef tout le temps de l'analyse des viscères qui ont été analysés pour la strychnine à St. Hyacinthe. Les filtres ont été apportés à Montréal et le Dr. Griwood en a été le dépositaire.

Ce que j'ai constaté dans l'analyse est la même chose que ce qui est consigné dans le rapport et dont le Dr. Jacques à donné les détails.

RAPPORT DE L'ANALYSE D'UNE PARTIE DES VISCÈRES DE TOUSSAINT BOULET.

Nous, soussignés E. G. PROVOST, M D., de la ville de Sorel et N. JACQUES, M. D., de la cité de St. Hyacinthe, ayant été chargés par H. R. BLANCHARD, Ecr., Coronaire du District de St. Hyacinthe, le 22e jour de février, 1868 et G. P. GIRWOOD, M. D., de la cité de Montréal, le 27e jour du même mois, d'analyser les viscères de TOUSSAINT BOULET, en son vivant, cultivateur de la paroisse de l'Ange Gardien, District de St. Hyacinthe, afin de savoir s'ils ne contiennent pas certains poisons, principalement de la strychnine ou de l'arsenic: après serment dûment prêté sur les saints Evangiles, entre les mains du dit H. R. BLANCHARD, ECR., coronaire susdit, avons commencé immédiatement nos opérations dans la maison occupée par N. JACQUES, médecin, en la cité de St. Hyacinthe, où nous avons établi un laboratoire à cet effet.

Faisons en conséquence rapport au dit coronaire:

Que procédant à faire la dite analyse, nous avons d'abord étiqueté et numeroté tous les bocaux et bouteilles contenant les objets analysés qui nous furent remis par le coronaire cidessus nommé, et sur lesquels ce dernier apposa les initiales de son nom, après avoir constaté l'intégrité des scellés.

Le numéro un était un bocal étiqueté: "ESTOMAC ET DUODENUM" H R B No. 1.

Le contenu de ce bocal fut traité pour la strychnine, il donna un résidu d'un goût amer persistant. Une goutte d'acide sulfurique ajoutée à un deux-centième environ du résidu donnait avec le bichromate de potasse la réaction des couleurs, c'est à dire, une couleur bleue foncée, passant au violet, ensuite au pourpre, et devenant finalement rouge. La durée de la réaction était d'environ une demie minute. Ce résidu dissout dans de l'acide acétique donna par l'évaporation des cristaux d'acetate de strychnine, visibles au mycroscope Ces cristaux furent conservés sur un capsule en verre. Le contenu du même bocal fut traité pour l'acide arsenieux; mais nos expériences ne nous en révélèreat aucune trace.

Le numéro deux était un bocal étiqueté "PARTIE DU FOIE, ET LA VESICULE BILIAIRE" H. R. B., No. 2.

Le contenu de ce bocal fut traité pour la strychnine et après avoir obtenu la réaction des couleurs sur une petite partie du résidu, le reste fut évaporé et conservé sur une capsule.

Le numéro trois, un bocal étiqueté "PARTIE DU POUMON, DES BRONCHES et de LA RATE" H. R. B., No. 3.

Le contenu fut traité pour la strychnine, de la même manière que le précédent, et donna le même résultat.

Le numéro quatre, un bocal étiqueté "PARTIE DU REIN, DU CŒUR ET LA VESSIE" H. R B., No. 4.

Le contenu fut analysé pour la strychnine et le résidu conservé.

Les quatre bocaux ci-dessus mentionnés étaient en verre, de la même forme que ceux généralement employés pour les marinades, de la capacité d'une chopine chacun.

Le numéro cinq était une bouteille en verre blanc, de la capacité d'un once, étiquité *Contenu de la vesicule biliaire* H. R. B. No. 5 fut accidentellement brisé.

Le numéro six, une bouteille de la capacité de deux onces, étiqueté *contenu de l'estomac et du duodenum* H. R. B no. 6, contenant quatre drachmes d'un liquide grisâtre et visqueux. Ce liquide fut traité pour la strychnine de la même manière que les précédents et donna le même résultat.

Le numéro sept, une bouteille de la capacité de trois onces, étiquité: *sang recueilli de la bouche.* R. H. B. no 7, contenant deux onces d'un liquide noirâtre paraissant être du sang. Ce contenu fut traité pour la strychnine, et après avoir produit la série des couleurs, nous avons fait dissoudre une partie du résidu dans l'acide acétique, y avons ajouté quelques gouttes d'une solution de biniodure de mercure, alors nous pûmes voir au microscope, de magnifiques cristaux qui sont les résultats d'un mélange d'une solution d'acitate de strychnine et de biniodure de mercure. Le reste du résidu fut conservé sur une capsule.

Les capsules contenant la strychnine obtenue des vases numéros un, deux, trois, quatre, six et sept, furent lavées avec de l'acide acétique, et le résidu évaporé donna des cristaux d'acétate de strychnine, pesant cent trente quatre millième de grain, lesquels cristaux nous avons conservés pour tenter l'épreuve physiologique dans une saison plus favorable.

Le numéro huit, une bouteille en verre blanc, de la capacité de neuf onces contenant trois onces d'un liquide rougeâtre et transparent. Nous avons trouvé que ce liquide se composait de teinture d'iode et de teinture de sesqui chlorure de fer. La quantité d'iode était environ 1/10 de grains par once de liquide. Cette bouteille ne contenait pas de strychnine, ni d'acide arsenieux.

Le numéro neuf, une bouteille de la capacité d'une once, contenant quatre drachmes d'un liquide rougeâtre et transparent, étiquetée "Devin's vegetable Pain Killer." Elle ne contenait pas de strychnine.

Le numéro dix, une bouteille de la capacité d'un once, remplie d'urine. Point de strychnine,

Le numéro onze, une bouteille de la capacité d'un once, avec étiquette, où il était écrit "Pure essence of peppermint." Cette bouteille contenait deux drachmes d'essence de menthe. Elle ne contenait pas de strychnine.

Numéro douze, une bouteille de la capacité d'un once, moitié remplie d'urine. Pas de strychnine.

Tous les bocaux et bouteilles ci-dessus mentionnés étaient fermés avec du liége, ce liége était recouvert de cire rouge, et on y voyait aussi l'empreinte d'un cachet particulier.

Numéro trize, une bouteille étiquetée "Poison" No 13, contenant soixante et deux grains et trois cent trente et un millième de strychnine en cristaux.

Numéro quatorze, une bouteille étiquetée "Poison" No. 14, contenant cinquante-six grains quatre-vingt-six millième de strychnine en cristaux.

Numéro quinze, une bouteille étiquetée "Poison" No. 15, contenant soixante grains, sept cents soixante et dix-neuf millième de strychnine en cristaux.

Numéro seize, une bouteille étiquetée "Arsenic Alb" No. 16, contenant deux cent soixante et dix huit grains et trente cinq centième d'acide arsinieux.

Ces quatre dernières bouteilles étaient toutes de même forme et pouvaient contenir environ deux drachmes d'eau distillée; elles étaient fermées par des bouchons, aucune cire ne recouvrait ces bouchons

Numéro dix-sept, une poudre blanche pesant trente huit grains. Après l'avoir analysée, nous avons trouvé que c'était de l'acétate de plomb, il ne contenait pas de strychnine ni autres poisons.

Numéro dix-huit. C'était un papier contenant trois poudres de couleur grise; elles étaient composées de sulfate de potasse, d'opium et d'ipécacuanha. Celle marquée numéro un, pesait dix-sept grains et cinq dixième. Le numéro deux pesait dix-neuf grains, et le numéro trois pesait seize grains.

Numéro dix-neuf, un papier renfermant un morceau de camphre du poids de deux drachmes et cinquante cinq grains.

Numéro vingt, une boite à onguent en bois, de la capacité de deux onces, aux trois quarts remplie d'onguent mercuriel.

D'après l'analyse que nous avons faite des viscères de TOUSSAINT BOULET ci-dessus nommé, nous sommes d'opinion qu'une dose d'à peu près trois grains a dû être ingurgitée par le dit TOUSSAINT BOULET avant sa mort et que le défunt a vécu assez longtemps après, pour que l'absorption du poison ait eu le temps de se faire dans toutes les parties de son corps.

Nous sommes de plus d'opinion que la dose qui a dû être prise était suffisante pour déterminer la mort du dit TOUSSAINT BOULET.

Numéro vingt-un, une boite à onguent en bois, de la capacité d'un once; il y avait encore un peu d'onguent mercuriel adhérent à l'intérieur de cette boite.

Numéro vingt-deux, une poudre blanche du poids de cent grains. Après l'avoir analysée, nous avons trouvé qu'elle se composait seulement de bicarbonate de soude.

Numéro vingt-trois, une boite en carton, de couleur rouge, aux deux tiers remplie de losanges rouges. Cette boite portait écrit sur un de ses côtés "LOSANGE VERMIFUGE" préparés par les Drs Desjardins et Quevillon" Ces losanges ne contenaient point de strychnine.

E. G. PROVOST, M. D.
G. P. GIRWOOD, M. D.
M. RBST. N. JACQUES, M. D.

Nous avons pesé les résidus tirés des viscères chez le Dr. Girwood, avec des balances qui constataient cent trente-quatre millième de grain. Par la quantité de strychnine trouvé dans les organes, le défunt doit en avoir pris au moins trois grains. On peut juger approximativement de la quantité et dire qu'il doit y en avoir autant d'absorbé; mais il peut y en avoir une plus grande quantité d'absorbé que celle que l'on constate, puisque partie peut avoir été rejetée par l'estomac.

Le Dr. Provost dit que pour lui la série des couleurs lui suffit pour constater la présence de la strychnine; mais que jointe aux autres circonstances, l'évidence est encore plus forte. Il dit que la série des couleurs obtenue avec le bichromate de potasse est infaillible. Il dit qu'il a confiance à Taylor que l'on cite à tout propos comme auteur de médecine légale, mais non ou la recherche de la strychnine, attendu qu'une fois Taylor a manqué d'en constater la présence la seule fois qu'il a cherché à la constater. Il dit qu'il a plus confiance à ses expériences à lui. (Il se fait un léger murmure d'étonnement parmi les hommes de science.) Le Juge dit: C'est ainsi que la science fait des progrès

Il dit qu'il est toujours possible de constater la présence de la strychnine, quand elle a été prise à dose assez forte pour causer la mort.

La Cour s'ajourne à 6¼ heures.

◆

NOUVELLES DU CANADA.

—Dans la chronique d'Ottawa, publiée hier on voudra bien lire *gemeau*, au lieu de *généraux*, à toutes les places où il est question de *généraux dans les airs.*

—Un nommé Nazaire Tremblay, de St. Bruno, s'est pendu mardi dernier dans sa grange. Il pouvait être âgé de 40 ans et il était marié, sans enfants. On ignore la cause de ce suicide. Il fesait d'excellentes affaires et paraissait heureux et prospère.

—Avant hier et hier après midi, les corps de musique du 78e Montagnards, du 60e Carabiniers, du 16e et du 100e régiments, ont paradé sur le Champ-de-Mars, exécutant de splend'des morceaux de musique, et se préparant selon toute apparence, pour les démonstrations de la fête de la Reine.

—La demande du bois de chauffage sur le port est modérée; l'érable s'y vend de $6.50 à $8.00; le bouleau de $5.50 à $6.50; le hètre de $.50 à $6.00; la pruche à $3.50.

—Les émigrants qui sont arrivés avant hier de Québec, à bord du *St. George*, ont passé la nuit au dépôt du Grand Tronc; ils étaient au nombre de 100, irlandais, anglais et écossais.

—Hier après midi, le sergent de police O'Neil d'Ottawa, a arrêté ici, de concert avec le chef de police riveraine McLaughlin, un nommé Duggan, épicier de la rue William; ils l'ont amené à Ottawa, où il donnera son témoignage sur ce qu'il sait de l'organisation fénienne à Montréal.

DÉMÉNAGEMENT.—S. B. Scott & Cie ont déménagé au No. 345, rue Notre-Dame, où ils ont ouvert un magasin contenant un grand assortiment de machines à coudre, telles que:

Moulins de Wheeler & Wilson—*Médaille d'Or.*
Moulins de Howe, à prix réduits.
Moulins de Howe à cylindre, et autres.

Nous garantissons parfaites toutes les machines que nous vendons, et nous nous chargeons de les tenir en ordre *gratis*, après un espace de temps raisonnable. On demande des agents dans toutes les villes du Canada; on leur donnera de bons salaires Nous sommes aussi agents pour la vente des célèbres moulins pour familles, *Lambe Knitting-Machine*, moulin plus étonnant encore, si c'est possible, que ceux de Wheeler et Wilson.

Depuis près de dix ans nous nous sommes servis des moulins à coudre de Wheeler & Wilson, et à différentes reprises nous avons aussi fait usage de moulins d'autres fabriques, et c'est sans hésitation que nous déclarons les moulins de Wheeler et Wilson de beaucoup supérieurs à tous les autres pour n'importe quel genre de couture.

Ils fonctionnent avec une grande facilité, se dérangent très rarement, coûtent à peu près rien pour réparations; en un mot, ces moulins nous ont donné la plus entière satisfaction.

SŒUR STE. JUSTINE,
Congrégation de Notre-Dame,
Supérieure au Mont Ste. Marie.

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal 13 mai.

Temps couvert et chaud.

ARRIVÉE A L'HOTEL JACQUES-CARTIER

Montréal, 13 mai 1868.

Malcolm Guay, Montréal; Basile Desrochers, do; L Delorme, St Hyacinthe; J S Archambault, Terrebonne; M A Bessette, North Stukely; N Trudeau, Roxton Falls; François Gosselin, St Victor de Iring; E K Fréchette, Québec; Joseph Deschênes, do; S McChing, Trois-Rivières; R J Scott, do; Chs Roy, Québec; E A Allen, do; W Laurier, Arthabaskaville; Dr Franchère, Ste Marie; Madame Franchère, do; Demoiselle Boutiller, do; François Labelle et sa Dame, Sorel; Demoiselle Labelle, do; J P C Larose, Verchères; J C Spence, Montréal; James Barlow, do.

MARCHES MONETAIRES.

Greenbacks achetés à 28¼; vendus de 28¼ 28½.

Pour argent achetés de 74¼ à 74½.

Change sur New-York vendu à 28½.

Traites d'or, à ⅛ d'escompte.

Billets de la Banque du Haut Canada achetés à 65.

Argent acheté de 4¾ à 4½, vendu de 4 à 4¼.

Change sterling à 10¼.

Or ouvert à 139¾, et fermé à 139½.

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coins des rues St. Jacques
et St. Frs.-Xavier.

MARCHE EN GROS.—13 mai.

Farine très lourde sur le marché cette après-midi, et les prix sans changement. Il s'est fait de petites ventes de farine forte de boulanger à $7.40 et 7.42½; aucune transaction de marques blé du Canada, ou farine du canal Welland. Quelques sacs de farine vendus à $3.60, et le No. 2 à un plus bas prix.

Farine par quart de 196 lbs — Sup. extra $0.00 à $0.00; extra $7.90 à $8.25; de goût, $7.55 à $7.75; superfine blé du Canada, nominale, $7.30 à 7.35; forte do, $7.40 à $7.45; superfine blé de l'Ouest, nominal, $7.30 à $7.35; superfine marque de la cité, nominal, $0.00 à $0.00; super. No 2, $7.00 à $7.20; fine $6.40 à $6.60; moyenne, $6.10 à $6.35; recoupes, $5.50 à $6.00; farine en sac, $3.60 à $3.65 par 100 lbs

Farine d'avoine par 200 lbs — Marques du B.-C., 6.25 à 6.35; du H.-C, 6.50 à 6.60.

Blé, par mts de 60 lbs—Une cargaison de 8,000 mts du H.-C. du printemps hors du magasin à un prix exceptionnel. Une cargaison No 2 du printemps de Chicago, attendue immédiatement, vendue à 1.67½.

Pois, par 60 lbs—Aucune transaction récente, nominal de 97 à 98.

Blé-d'inde, par 56 lbs—Cote nominale, à 80.

Avoine, par 32 lbs—Une vente 8,000 mts à 47½c sur le champ.

Orge par 48 lbs—Bonne orge du Bas-Canada nominale, de 1.10 à $1.20; du H. C. de 1.20 à 1.30.

Semences—Graines de trèfle, de 1.45 à 1.50 en lots. Mil, de 6½ à 7½c pour de l'Ouest. Graines de lin, de 1.45 à 1.50.

Alcalis par 100 lbs — Marché lourd et tendant à la baisse; Premières, de $5.70 à $5.77½, selon la qualité; secondes, à $5.00; troisièmes, à $4.60. Perlasse, première, nominale, à $6.00; secondes 5.50.

Lard, par qrt de 200 lbs—Ferme, Mess de 22.75 à 23.00, ventes de détail à ce prix: Mess mince, à 20.00; PrimeMess à 17.00; prime, à 16.00; extra prime, à 15.00.

Saindoux, par lb—Ferme, de 12 à 13c.

Beurre, par lb—Les arrivages augmentent, de 22 à 24c.

Fromage par lb—Les prix sont cotés de 11 à 11½c., selon la qualité; il y en a peu, et le marché est ferme.

◆

MARCHE DE NEW-YORK.—13 mai.

Coton—Tranquille, de 29½ à 35c.

Farine—Lourde, reçu 7,377 qts, ventes 5,100 qrts, 8.40 à 9.00 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 9.60 à 10.05 pour com choisie de l'Etat, 9.50 à 10.50 pour com choisie ex de l'Ouest, 9.80 à 13.00 pour com choisie ex R H O.

Farine de Seigle—Tranquille, de 8.00 à 9.85.

Blé—Sans changement, reçu 7,690 mts, ventes 56,000 mts, 2.37 à 2.38 pour No 2 du printemps, 2.48 pour No 1 do, 2.78 pour jaune de Pensylvanie, 2.82½ pour jaune du Canada.

Seigle—Ferme, ventes 9,000 mts de l'Etat à 2.05 et 2.07.

Blé-d'Inde—Facile, reçu 31,900 mts, ventes 41,000 mts, de 1.17 à 1.18½ pour nouveau mêlé de l'Ouest en circulation, 1.17 à 1.18½ pour vieux do en circulation et magasin.

Orge—Tranquille.

Avoine—Plus ferme et tranquille, ventes 12,000 mts, à 88c pour de l'Ouest en circulation.

Lard—Lourd et en baisse, de 28.43 à 28.55 pour nouveau mess, 27.50 à 27.62 pour vieux do.

Saindoux—Tranquille et ferme, de 18 à 19½.

◆

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 13 mai.—Blé No 1, 2.19 à 0.00; No 2, 2.10½ à 2.10½; reçu 65,000 mts.

Farine—$9.50 à $0.00.

Lard—Mess, $27.50 à $00.00.

Chicago, 12 mai.—Blé No 2, 2.10½ à 2.11; No 1, 0.00 à 0.00; reçu 41,000 mts.

Blé-d'Inde—0.95 à 0.95½: reçu 160,000 mts.

Lard—Mess $27.50 à $00.00

◆

MARCHE BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la *Minerve* par le Clerc du Marché.

Montréal, 13 mai.

	S	D		S	D
FARINE—De Blé ⅌ quin....	19	6	@	20	0
d'Avoine mts ..	15	0		16	0
Blé-d'Inde —— ..	10	0		10	6
Sarrasin —— ..	14	0		15	0
GRAINS—Blé ⅌ minot....	0	0		0	0
Pois ——	6	0		6	3
Orge ..	5	0		5	6
Avoine 40 lb ..	3	0		3	4
Sarrasin ⅌ minot.	3	9		4	0
Lin —— ..	6	6		7	0
Mil —— ..	7	0		7	6
Blé-d'Inde —— ..	4	6		5	0
LÉGUMES—Patates, poche...	4	0		4	6
Fèves minot...	8	0		9	0
Oignons ⅌ tresse..	0	10		0	11
LAITERIE—Œufs frais ⅌ doz	0	7		0	8
Beurre frais ⅌ lb..	1	3		1	6
Beurre salé —— ..	1	2		1	3
DIVERS—Sucre d'érable ⅌ ——	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Miel	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Saindoux	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Lard frais ⅌ 100 lb.	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Bœuf	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Lievres ⅌ couple	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
VOLAILLES—Dindes ⅌ couple	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Dindes jeunes	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Oies	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Canards	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Poules	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Poulets	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
GIBIERS—Canards sauvages	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Pluviers ⅌ douzaine	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Bécassines	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Coqs de bruyères	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Perdrix	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Pigeons	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Tourtes	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
FRUITS—Pommes ⅌ quart	[illegible]	[illegible]		25	[illegible]
Pêches ⅌ boite	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Oranges	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Citrons	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Montréal, 13 mai.

Bœuf, 1ère qualité	$9.00 à 10.00
" 2e qualité	[illegible]
Vaches à lait 1re qualité	[illegible]
" extra	[illegible]
Veaux, 1ère qualité	[illegible]
" 2e qualité	[illegible]
" 3e qualité	[illegible]
Moutons, 1ère qualité	[illegible]
" 2e qualité	[illegible]
Agneaux, 1ère qualité	[illegible]
" 2e qualité	[illegible]
Cochons, 1re qualité	[illegible]
" 2e qualité	5.00 à 6.00
Foin, 1ère qualité	$8.00 à $9.50
" 2ème	[illegible]
Paille, 1ère qualité	[illegible]
" 2ème	$4.00 à $5.00

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Est—D & Foster 40 tonnes melasse, N Davis 7 [illegible], G Mathewson 25 btes chandelles, A Buntin & cie 50 cs papier, [illegible] Childs [illegible] Lyman C & cie 10 [illegible] de teinture, A Brown [illegible] verhill [illegible]

Par le Champlain—Evans M & cie 10 qrts colle forte, [illegible] McPherson [illegible] do, Lyman [illegible] grave 2 [illegible]

Par le Grand Tronc Ouest—Divers 12 qrts alcalis [illegible] M P Ryan 30 do, [illegible] C J Cusack [illegible] A Allan [illegible] sicker 2 [illegible] 51 do, [illegible] pois, Kirkwood L & cie 1150 do.

CANAL LACHINE.

Par l'Acadia, de Chicago—H M Alexander 8,403 mts blé.

Par l'Advance, de Kingston—H M Alexander 984 qrts farine d'avoine, L & C Cooper 200 qrts farine.

EXPORTATIONS.

Par la goëlette Floride, pour Summerside—T W Raphael [illegible] 6 btes épices, McCulloch & frère [illegible] 4 do biscuit, F Workman [illegible]

Par le brick Alexa, pour St. Jean, T.-N.—Thos Gordon & cie [illegible] d'avoine [illegible] farine, J [illegible] & cie 2 [illegible] McLeay [illegible]

PORT DE MONTREAL.

ARRIVAGES.

Goëlette St. Luc, Ls Poulin, Glace Bay, W D James, agent, 128 tnx.

Goëlette Lady Elgin, F Arbour, Pictou, Ed Evans, agent, 84 tnx.

SS St George, Robt Jones, Glasgow, H & A Allan, agent, 990 tnx

Brick L B George, B Deroy, Barbados, Tiffin & frères, agent, 119 tnx.

DÉPARTS.

Goëlette Floride, D Sannard, Summerside, T W Raphael, agent, 84 tnx.

Brick Alexina, G Desjardins, St Jean, T-N Thos Gordon & cie, agent 109 tnx.

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividend 6 der. mois.	Fermés Prix.
B Montréal	$200	tout	5 p. cent	133¾à134
B Amé B N	£50stg	do	3 do	102 à103
B Cité....	80	do	4 do	102 à102½
B Peuple.	50	do	4 do	104½à105½
B Molson .	50	do	4 do	106½à108
B Ontario .	40	do	4 do	99¾à100
B Toronto.	100	do	4 do	110 à110½
B Québec .	100	do	3½ do	100 à101
B National.	50	do	4 do	104 à106
B Gore....	40	do	3½ do	60 à 70
B J Cartier	50	do	4 do	108 à108½
B T Est...	50	do	4 do	98 à 99
B Mar. du C	$100	do	4 do	104¾à105
B Union ..	100	70 p. c.	4 do	101¼à101¾
B des Artis.	50	70 p. c.	4 do	97 à 97½
B R du Can	50	70 p. c	4 do	87 à 89
C B of Com	50	70 p. c.	4 do	103 à104½
C. DE FER				
G T du C.	£100stg	tout	aucun	15 à 16
At. & St L.	100	do	do	....
G W du C.	82	do	3½ p.cent	16 à 17
Cha & St L.	200	do	aucun	8 à 10
do préféren	$200	do	5 p cent	à 70
MINES.				
Mon Conso	20	$15 10	....	1.75 à 2.25
Mon N C.	4	90 p.c.	....	
Gui Huron Bay....	4	12 cts.	25p. cent	45 à 50
Arg & Cuiv L Huron.	5	102 cts.	....	....
Québec & L Supérieur	8	$4 10	....	....
DIFFÉ COM.				
C Télé M.	40	tout	5 p. cent	132 à134
C Gaz Cité	40	do	4 do	132¼à134
C urbain C	50	do	4½ do	105¼à106¼
C Richelieu	100	do	7 à 12m	102 à104
Cie Nav C	100	do	20p.c12m	106½à107
M Éléva. M	100	do	10p.c 6m	100 à101
Cie B Col V	£50 stg	80 p. c.	2½p.c12m	à 50
C GlassCo	100	tout	12½ à12m	96 à 98

BONS.	Fermés		Prix
Gouvernement 5 par cent, stg....	86	à	87
Gouvernement 5 par cent, cy....	87	à	88
Gouvernement 6 par cent, 1878, stg.	99½	à	100
Gouvernement 7 par cent cy 1868.	100	à	100½
Aqued. de Montréal 6 p. c. dû 1878.	91	à	92½
Bons, Cité de Montréal 6 par cent..	90½	à	91½
Hâvre de Montréal 6½ par cent ...	100	à	100½
Cité de Québec 6 par cent........	90	à	92½
Cité de Toronto 6 par cent 1880.	92½	à	95
Cité d'Ottawa 6 par cent, 1880...	90	à	91
Ch. de F. Champlain 6 par cent ..	70	à	75
Débentures de Comte........	0	à	0

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours.	110	à	110½
Privés do	109¼	à	109½
Privés avec documents........	109	à	109¾
Banque de New-York..........	28	à	28¼
Privés do	28¼	à	28½
Traites en Or do	pair	à	½ prime
Argent	3½	à	3¾
Or de New-York 5 p.m.			139⅝

PRENTICE, MOAT & CIE.,
Courtiers et Agents.
No. 60, Rue St. François-Xavier.
Montréal. 13 mai 1868.

NAISSANCE.

En cette ville, le 10 du courant, la Dame de Sévère Gélinas, Ecr., marchand, une fille.

DECES.

—A St. Bruno, le 13 courant, à l'âge de 40 ans, M. Epiphane Tremblay, fils, cultivateur.

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

1868—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1868.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à.................. 8.30 A.M

Express de nuit do do do... 7 30 P.M

Train omnibus laissant Montréal pour Vaudreuil à 5.10 P.M., (retournant chaque matin), arrivant à Montréal à 9.20 A.M.

Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à...... 7.00 A.M

Trains pour Lachine, à 7.00 A.M., 9.00 A.M 12.00 (midi), *3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6.30 P.M.

* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires........ 7.00 A.M

Express pour New-York et Boston, à.. 8.40 A.M.

Express pour Boston et New-York.... 3.30 P.M.

Express pour Portland (passant la nuit à Island Pond)................ 2.00 P.M.

L'Express de nuit pour Portland, Trois-Rivières, Québec et la Rivière-du-Loup, arrêtetant, entre MONTRÉAL et ISLAND POND, à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville, et Coaticooke seulement, à.......................... 10.10 P.M.

☞ Chars-dortoirs dans chaque convoi de nuit Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

14 mai 1868—208 r

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE

Montréal et Québec.

A partir de MERCREDI, le 29 courant, les steamers *QUÉBEC* et *MONTRÉAL* laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques Cartier, pour QUEBEC, comme suit, savoir :

Steamer *Québec*, Capt. J. B. LABELLE, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à SIX heures P. M.

Steamer *Montréal*, Capt. ROBERT NELSON, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à SIX heures P. M.

PRIX DU PASSAGE :

PREMIERE CLASSE, Souper et Chambre inclus, $3.00
SECONDE CLASSE 1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
203, Rue des Commissaires,
Montréal, 28 avril 1868.

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Les navires "ABEONA," Capt. Hamilton, de Glasgow, et "GLENBERVIE," Capt. Dawson, de Liverpool, sont entrés à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN,
Agents.

206—t

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A "LA MINERVE."

Dépêches Spéciales.

Ottawa, 13.—On dit dans les cercles semi-officiels qu'une proclamation sera bientôt lancée fixant la fête de la naissance de la Reine à lundi, au lieu de samedi.

Le bill de milice a subi la discussion toute l'après-midi en comité de la Chambre ; le seul amendement important est la création d'un état-major médical ; cet amendement a été présenté par Sir G. E. Cartier.

Ottawa, 13.—Le Sénateur McPherson a présenté cette après-midi son bill concernant le rapport des Banques. Il pourvoit à ce que le rapport complet qui s'envoie déjà par voie télégraphique, continuera de l'être mensuellement.

Le bill pourvoyant à la punition des accusés convaincus de larcin, pourvoit à ce que les coupables d'audessous de 16 ans, soient fustigés au lieu d'être emprisonnés.

L'on savait d'avance ici qu'il y aurait quelque arrestation cette après-midi à Montréal, et la nouvelle qu'on en a reçue, n'a pas produit beaucoup d'excitation.

Ottawa, 13.—Il y a eu quelques amendements au bill des bateaux à vapeurs sur le fleuve entre Kingston et Québec. Les navires sur toutes les rivières à l'ouest du St Laurent ne sont pas obligés de porter mâts et voiles. Il y a eu aussi quelques changements dans les lumières. Par exemple les propriétaires de quais ne sont pas obligés d'avoir des lampes allumées toute la nuit, mais seulement à l'approche du bateau dû.

Le rapport des Travaux Publics qui vient d'être publié est un des documents des plus complets qui se soient vues Il contient une notice historique de tous les Travaux.

Relativement aux pouvoirs d'eau du St. Laurent, le Ministre dit que le fleuve fournit des pouvoirs d'eau continuels des plus puissants du monde distribués entre Montréal, les Cascades, les Cèdres, le Côteau du Lac, le Long Saut, Niagara et le Saut Ste. Marie. Le rapport fait la remarque que la population de la vallée du St. Laurent est destinée à devenir la plus grande nation manufacturière de l'univers.

Un bill a été présenté ce matin déclarant tous les membres locaux ou fédéraux ayant un siége aux Communes indemnisés pour y avoir siégé et voté. Cette mesure a pour but d'obvier à l'objection constitutionnelle soulevée à la première partie de la session.

M. Fortin a reçu des nouvelles des Iles de la Magdeleine allant au 1er courant. L'hiver y a été long et rigoureux. Il y a eu beaucoup de maladie et de détresse. Il y a eu 100 décès sur une population de 3,000 âmes.

La chasse au loup marin a complètement manqué et le grain de semence est très rare.

Ottawa, 13.—Le sous-comité d'élection de Kamouraska a refusé, ce matin, de payer aucun frais de voyage ou autres, à trois témoins venus à Ottawa et inculpés dans l'émeute lors de l'élection ; on dit que les membres rouges vont être obligés de se cotiser pour payer leurs dépenses de pension et frais de retour ; ils auraient été payés $1.20 par jour, sans cette inculpation dans l'émeute ; les autres accusés pour la même offense sont au nombre de 20, mais on croit qu'ils ne subiront point leur procès avant les assises de l'automne.

Grâce à l'éloquence déployée par M. Abbott à l'occasion de la présentation de sa motion de faire fermer les canaux de Carillon et Grenville le dimanche, elle a été adoptée sans division, en dépit de l'opposition qu'elle recevait d'abord du Gouvernement.

On affirme, sur bonne autorité, que le bill concernant la banqueroute et les insolvables, va être soumis durant la présente session.

On a reçu récemment des nouvelles de Buffalo, annonçant que les Féniens de cette ville, organisent actuellement, un nouveau mouvement contre le Canada, et qu'il aura lieu sous peu.

Québec, 13—Temps beau et doux.

Arrivages : Le steamer transport impérial *Himalaya* est arrivé d'Halifax sur lest. Le steamship *Peruvian*, de Liverpool, et le *Flamboro* de Glasgow, sont arrivés avec une cargaison générale.

Le *Peruvian* rapporte que le 3 mai il a passé la barque *Montréal* sous la latitude 45 et la longitude 19, ainsi qu'un navire à 4 mats supposé être le *Great Republic*, le 10 mai près du Rocher des Oiseaux à 8 heures du matin, il a passé le navire impérial *Constance* se dirigeant vers l'ouest et le steamship *Hibernian* se dirigeant vers l'est. Le 12 il a passé le navire *Dailliers* à 55 milles plus haut que le Capt. Chatte, et le *Sarah* (Montréal) près de Matane.

Pointe-aux-Pères, 13.—Le temps est clair et doux ; à 5 heures p. m. le steamer *Constance* remontait ; quatre barges et deux navires, toutes voiles déployées, sont en vue.

SÉNAT.

Ottawa, 13—Sur l'ordre du jour pour la lecture concernant les brevets d'invention, l'Hon. M. Chapais annonce que le gouvernement avait décidé de retirer ce bill à cause de l'adoption de l'amendement de la veille, ne voulant pas prendre la responsabilité de la passation de ce bill tel qu'amendé en comité général.

L'Hon. M. McPherson propose la réception du second rapport du comité spécial sur la dernière crise financière dans la Province d'Ontario et parle au long à l'appui du rapport. Il désire revenir à l'ancien système avec certains amendements, sans quoi il préfère un système à peu près analogue à celui d'une banque nationale.

L'Hon. M. Campbell exprime sa surprise de la marche suivie par le comité dans cette question, en cherchant à entraîner la chambre dans une série de théories basées sur les témoignages qui ont été pris de quelques banquiers.

L'Hon. moteur a répudié aucune intention de blâmer la conduite du Gouvernement ou d'aucune institution privée, mais soit que ce fut avec ou sans intention le fait est que le rapport jette le blâme sur la conduite du gouvernement et sur une certaine institution Il s'est aperçu que ce rapport avait été publié dans les journaux sous une forme tronquée avant qu'il fût soumis à la chambre, ce qui est une atteinte à ses privilèges.

L'Hon. M. McPherson dit qu'il ne sait pas que des copies du rapport aient été distribuées avant qu'il soit déposé sur la table, et que certainement personne n'en avait reçu de lui.

L'Hon. M. Campbell dit qu'il est obligé d'accepter cette explication, mais qu'il est malheureux qu'un rapport soit lancé dans le public sous une forme tronquée.

L'Hon. M. McPherson dit que le rapport publié dans les journaux était exact.

L'Hon. M. Campbell dit que son honorable ami est dans l'erreur, que les journaux ont publié que l'opinion du comité était que la Banque de Montréal avait aggravé la crise commerciale, tandis que cette opinion n'était que celle de plusieurs témoins et non celle du comité.

L'Hon. M. McPherson dit que c'était une erreur des clercs en faisant le rapport.

L'Hon. M. Campbell continue. Il découvre que tous les témoins entendus sont des banquiers et prétend-on que toutes les affaires commerciales et monétaires doivent être décidées par des banquiers? Pourquoi les témoignages de quelques marchands importants n'ont-ils pas été pris, et comment se fait-il que la majorité des témoins est de Toronto? D'une grande ville commerciale comme Montréal, il n'y a que deux témoins, MM. Paton et King, qui ont été examinés.

L'Hon. M McPherson explique que M. Workman de la Banque de la Cité et M. H. Allan de la Banque des Marchands avaient été tous deux priés de répondre aux questions posées, mais que M. Workman avait répondu qu'il était trop occupé de son élection à la Mairie et M Allan qu'il était trop occupé de mener à bonne fin l'amalgamation de la Banque des Marchands et la Banque Commerciale pour pouvoir répondre à temps pour le comité.

L'Hon. M. Campbell dit que néanmoins personne autre que des banquiers n'avait été demandée pour rendre témoignage. Il paraît qu'on a fait des efforts pour parvenir à rendre un verdict dans un certain sens plutôt que d'essayer à découvrir toute la vérité. Il se plaint que le rapport n'est pas une déduction directe de l'enquête, qu'il mentionne seulement les points qui tendent à blâmer la conduite du Gouvernement et de la Banque de Montréal ou qu'au moins ces points y occupent la première place.

L'Hon. M. Wilmot s'oppose à la réception du rapport.

La discussion se continue jusqu'à 6 heures où la chambre s'ajourne.

Après l'ajournement le débat est continué.

L'Hon. M. McCully, s'oppose à la réception du rapport alléguant que le gouvernement se propose de régler bientôt toute la question.

Une longue discussion s'en suivit, après quoi la motion est mise aux voix et perdue par 20 contre 31, sur la division suivante :

POUR :—Hons. MM. Atkens, Allan, Anderson, Benson, Blake, Bourinot, Christie, Cormier, Dickson, Flint, Hamilton (Kingston), McMaster, McPherson, Reesor, Ross, Sanborn, Seymour, Simpson, Tessier et Wilson.—20.

CONTRE :—Hons. MM. Armand, Bill, Botsford, Bureau, Campbell, Cauchon, Chapais, Crawford, Dever, E. H. J. Duchesnay, Dumouchel, Ferrier, Guèvremont, Hamilton (Inkerman), Holmes, Kenny, Lacoste, Leslie, McClellan, McCrea, McCully, Malhiot, Miller, Mitchell, Olivier, Price, Ryan, Shaw, Skead, Work et Wilmot.—31.

Le bill concernant la quarantaine et la santé publique est lu la 2de fois.

Le bill concernant les pénitenciers est passé en comité général, lu la 3me fois et passé.

Le bill concernant les enquêtes en Canada se rapportant à des affaires en litige en pays étrangers, est aussi passé en comité général, lu la 3me fois et passé.

Le bill concernant la réimpression des ouvrages appartenant à des propriétaires anglais, et lu la 3me fois et passé.

Les bills suivants sont lus la seconde fois : Concernant la compagnie de navigation du lac Memphremagog, concernant les détériorations des propriétés, la compagnie d'exportation canadienne.

Plusieurs bills sont reçus des Communes.

Et le Sénat s'ajourne à 11.15 p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 13.—L'Orateur prend son siége à 11 hs. A. M.

En réponse à M. Masson, de Soulange, Sir John A. dit que trois juges du Bas-Canada ont offert leur résignation, à la condition qu'il reçoivent la pension des deux tiers de leur salaire, tel que pourvu par la loi ; mais les fonds à la disposition du gouvernement pour cette fin est insuffisant pour pouvoir accepter ces conditions. Aussitôt que l'acte actuellement devant la chambre sera adopté ces résignations en donnant la pension des deux tiers et il leur nommera immédiatement des successeurs.

M. Wright propose la formation d'un comité spécial pour examiner l'état de l'administration de la justice dans le comté d'Ottawa et examiner la requête contre le juge Lafontaine, ce comité devant se composer de MM S. A. Cameron, Blake, Morris, Stewart Campbell, Savary, Desaulniers, Dufresne, Robitaille, Bellerose, Scatcherd, Mills, Holton, Pope, Huntington, Casault et le moteur. Motion adoptée après discussion.

M. Abbott propose une adresse à Son Excellence, priant que les canaux de Carillon et Grenville soient fermés à la navigation le dimanche.

Sir J. A. dit que le gouvernement se réglera dans cette question sur l'opinion de la chambre. Il considère qu'un réglement devrait être adopté pour tous les travaux publics. Il arrive souvent que les hommes qui montent des barges, lorsqu'ils ne font rien le dimanche s'enivrent et se livrent au vagabondage et il est important pour eux et pour la moralité publique qu'il soient occupés continuellement.

MM. Dorion et Sandfield McDonald, sont de cette opinion.

La motion est adoptée après discussion.

M. Robitaille demande la copie de la réponse faite au rapport de la Maison de la Trinité de Québec, demandé par adresse de cette chambre le 16 courant.—Adopté.

M. Keeler propose de référer au comité des pêcheries l'adresse relative au projet de canal entre le lac Ontario et la baie de Quinté.

M. Burton demande copie de toute correspondance entre le Ministre de la Justice dans le gouvernement et le Gouverneur-Général d'Ontario, relativement à l'institution d'une commission spéciale pour juger les personnes maintenant en prison accusées du meurtre de feu M. McGee.

La chambre s'ajourne à 2 hs jusqu'à 4.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Sir John A. MacDonald introduit un bill concernant les insolvables, disant que ce bill est basé sur le rapport du comité sur l'insolvabilité, et qu'il est proposé dans le but d'étendre à toute la Puissance les lois d'insolvabilité de la ci-devant Province du Canada avec les changements que quatre ans d'expérience ont fait voir utiles.

La Chambre se forme ensuite en comité général sur le bill pour pourvoir d'une manière plus sommaire à l'administration de la justice criminelle en certains cas. Le bill fut rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme ensuite en comité sur le bill de milice.

Sir George propose d'amender la quinzième clause en y insérant qu'il soit permis en certains cas aux officiers, d'état-major de ne pas résider dans les limites de leur division régimentaire.

M. Jones (Halifax) propose à la 16ème clause que les pompiers soient ajoutés à la liste de ceux qui sont exemptés, ce qui fut perdu.

Le second paragraphe de la 18ème clause fut amendé de manière à pourvoir à la création d'un état-major médical. Les autres clauses jusqu'à la 49ème furent passées avec quelques amendements verbaux. Et la Chambre s'est ajournée.

SÉANCE DU SOIR.

M Workman fait motion que le bill du Sénat pour venir en aide à Jos. F. Whiteaves, subisse sa seconde lecture, ce qui a lieu sur une division de 74 contre 48. Le bill passe alors par le comité, sans amendement, subit sa troisième lecture et est passé.

M. Jones, d'Halifax, fait motion pour la seconde lecture de l'acte concernant les banques de la Nouvelle-Ecosse.

M. Ross s'y oppose.

M. Holton suggère que le bill après avoir subi sa seconde lecture soit référé au comité général des Banques, et que M. Jones soit ajouté à ce comité.—Adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill de milice. Après quelque discussion, les autres clauses du bill à l'exception de celle concernant les votes d'argent, sont adoptées.

La Chambre reçoit un message de Son Excellence, transmettant les résolutions concernant les salaires du Député-Ministre de la Milice, et autres, etc Elles sont adoptées par la Chambre en comité général *pro-formâ*, et ordre est donné, qu'elles soient soumises demain.

La Chambre en comité général, adopte le bill concernant l'expédition plus prompte de certains procès, et la punition des offenses commises par les jeunes gens.

La Chambre se forme en comité général sur l'acte concernant le service civil ; M. Morris au fauteuil. Ce bill est rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Puis elle se forme en comité général sur la liste civile ; M. Rymal, soutient qu'en proportion de la population, il y a trop de chefs de départements et qu'on doit en retrancher.

M. Holton, parle dans le même sens, alléguant que les fonctions de Président du Conseil, de Ministre de l'Agriculture, et de Receveur-Général, sont superflues.

Sir John A. soutient le contraire et dit à M. Holton que quand il était en son pouvoir de faire abolir ces fonctions, il n'a pas tenté de le faire.

M. Holton réplique que c'était du moins alors son intention et qu'il a même alors proposé l'abolition de l'une de ces charges.

M. Sanfield MacDonald dit qu'étant au pouvoir en même temps que M Holton, il n'a jamais eu connaissance de la proposition alléguée par lui ce soir ; il est d'avis qu'on doit donner toutes les chances possibles de fonctionnement au nouveau système. Puis faisant allusion aux salaires des juges, il déplore l'état peu satisfaisant du système judiciaire du pays.

Après quelques autres discussions, les résolutions furent adoptées sans amendement, et la chambre s'ajourna à une heure cinq minutes.

Dépêches Générales.

New-York 13.—Les steamers *City of New-York* et *Nebraska*, de Liverpool, et le *Bellona*, de Londres, sont arrivés.

Omaha, 12.—Une réduction de 25 par cent a été opérée sur le tarif du chemin de fer Union Pacifique.

St. Louis, 13.—Les dernières nouvelles de Helena Montana, disent que les Indiens y ont enlevé 200 têtes de bétail, et commis d'autres déprédations.

New-York, 13.—La *Tribune* dit qu'elle a su de bonne source hier soir, par dépêche, que le Sénat se prononcera, samedi prochain sur la cause de la mise en accusation.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres 13, 11.15 a. m.—Consolidés 94¼ à ⅜. 5-20. 70⅞ à ¾ ; Erié 46¾ ; Ill. Central 94¾.

Liverpool, 13, 11.15 a. m—Coton ferme ; ventes 12,000 balles les prix sans changement. Céréales et provisions, tranquilles ; les autres articles sans changement.

Dépêches de Nuit.

Washington, 13—Il n'y a rien de nouveau sur les procédures de l'*impeachment*. Le sénateur Howard est mieux et on pense qu'il pourra se rendre au sénat samedi.

New-York, 13.—Le steamship *Australian*, de Liverpool, est arrivé.

San Francisco, 12.—On estime que la récolte de blé en Californie sera cette année de 20 millions de minots, celle de l'orge, de 10 millions et celle de l'avoine de 2½ millions.

Washington, 13.—Une motion pour faire admettre John H. Surratt à caution a été arguée aujourd'hui en Cour Criminelle. Le juge Carlter a décidé que ce n'était pas un cas où il serait justifiable d'admetre le prisonnier à caution.

New-York, 13.—Le correspondant spécial du *Commercial* dit : Il n'est pas certain que le vote sur l'*impeachment* soit pris samedi. Le désir d'ajourner la fin du procès jusqu'après la convention de Chicago, augmente continuellement.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres 13, 3 p m.—Consolidés à 94⅜ ; Erié 46

Londres, 13 au soir.—Consolidés à 94⅜ ; les autres valeurs sans changement ; sucre ferme et sans changement.

Anvers, 13.—Pétrole lourd à 43¾.

Liverpool 13, 3 p.m.—Céréales lourdes ; saindoux tranquille ; lard à 83s 6d ; bœuf à 112s 6d ; jambon à 49s.

Liverpool, 13 au soir.—Blé-d'inde à 38s ; blé de Cal. à 15s 7d

Londres, 13.—Les nouvelles télégraphiques et autres, annoncent que les contrées avoisinant la Mer Rouge, promettent pour cette année une récolte peu ordinaire.

Vienne, 13.—Le bill garantissant le droit de procès par juré, a été passé hier dans la chambre basse d'Autriche.

CORPORATION DE MONTREAL.

No. 14.

REGLEMENT

du Conseil de la Cité de Montréal, imposant une Cotisation Spéciale sur les Biens-Fonds dans la rue Notre-Dame.

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Montréal a, le sixième jour de Juillet mil huit cent soixante-quatre, résolu de faire l'acquisition de tous lopins de terre ou parties de terrain requis pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, conformément à la trentième section de l'acte 27 et 28 Vic., chap. 60 et a fait, suivant les dispositions du dit acte, l'acquisition des lopins de terre ou parties de terrains requis pour l'élargissement de la QUATRIÈME SECTION de la dite rue, en déposant entre les mains du Protonotaire de la Cour Supérieure le coût d'icelle (tel que fixé et réglé par le Rapport des Commissaires de la rue Notre-Dame, lequel a été régulièrement confirmé et homologué par la dite Cour le septième jour de Février mil huit cent soixante-cinq), à savoir : la somme de *cinquante-six mille et onze piastres et trois centins*, étant la balance qui reste déduction faite des sommes payées aux propriétaires dans la dite *quatrième section* de la rue Notre-Dame qui se sont prévalus de la loi qui permet d'anticiper l'amélioration, et qui ont été comprises dans la cotisation spéciale prélevée l'an dernier pour payer le coût de la *troisième section* de la rue Notre Dame comme susdit ;—

Et attendu qu'il est arrêté par la quatrième sous-section de la section trentième du dit acte, qu'une moitié du coût de la dite amélioration sera défrayée par la dite Corporation, et l'autre moitié par les propriétaires sur la dite rue Notre-Dame, au moyen d'une cotisation spéciale qui sera prélevée sur la propriété foncière ayant le front sur la rue Notre-Dame, qui sera totalement et également imposée et cotisée pour fournir une moitié des dépenses de la dite amélioration et que la valeur cotisée de toute la propriété foncière ayant le front sur la dite rue durant l'année mil huit cent soixante-quatre, sera considérée être la valeur cotisée d'icelle à toutes fins de la dite amélioration.

Et attendu qu'il est aussi arrêté dans la trente-unième section du dit acte, que le dit Conseil, après l'homologation du Rapport des dits Commissaires pour chaque section de la dite rue, pourra prélever, par un Réglement à cet effet, un impôt ou taxe spéciale, comme susdit, suffisante pour couvrir une moitié des dépenses encourues pour l'élargissement de chacune des sections de la dite rue ; et attendu qu'il incombe maintenant au dit Conseil de prélever, au moyen d'une cotisation spéciale, en vertu des dispositifs susdits, sur toute la propriété foncière, ayant front sur la rue Notre-Dame, une moitié de la dite somme de *cinquante-six mille et onze piastres et trois centins*, à savoir : la somme de *vingt-huit mille et cinq piastres et cinquante-un centins et demi*.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, ce HUITIÈMe jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-sept, par et en vertu de l'acte du Parlement de cette Province, 14 et 15 Victoria, chapitre 128, en la manière et suivant les formalités prescrites par le dit acte ; à laquelle assemblée sont présents les deux tiers au moins des membres du dit Conseil, savoir :

Son Honneur le Maire, William Workman, écuier. Les Echevins Rodden, Valois, Devlin, Alexander, Bernard, Munro ; les Conseillers Leduc, St. Charles, McGauvran, Masterman, Nelson, Taylor, Dubord, McShane, Wilson, Lyman, R. H. Stephens, Thomson, Geo. W. Stephens, Henderson, Simard, Jordan.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit conseil ordonne et statue :

Qu'une cotisation spéciale, au taux de *une piastre et vingt-cinq centins et demi* par chaque *cent piastres* de la valeur cotisée de toute la propriété foncière ayant front sur la rue Notre-Dame, la dite valeur cotisée établie et désignée dans et par les livres de cotisations pour l'année mil huit cent soixante-et-quatre, soit faite et prélevée sur les propriétaires de biens-fonds ayant front sur la rue Notre-Dame susdite, laquelle dite cotisation spéciale sera due et payable le QUINZIÈME JOUR DE MAI courant et appliquée au paiement de la dite somme de *vingt-huit mille et cinq piastres et cinquante-un centins et demi* étant une moitié du coût de l'élargissement de la quatrième section de la rue Notre-Dame, déduction faite des sommes payées aux propriétaires qui ont anticipé l'amélioration comme susdit.

(Signé),
WILLIAM WORKMAN,
Maire.

(Certifié),
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Montréal 14 mai 1868. af—50

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente sans réserve de Meubles de Ménage.

M. ARNTON vendra à ses salles d'encan, 364 rue Notre-Dame, SAMEDI prochain au soir, le 16 du courant, tout ce qui lui reste en mains de Meubles de la dernière consignation reçue de MM. HILTON & CIE., consistant en : Parures de Salon et ameublements de Chambre à coucher, Sofas, Chaises, &c.

Le tout devra être enlevé lundi prochain, afin de laisser la salle libre pour les ventes de mardi.

Vente à SEPT heures P. M.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur

207

POIRIERS NAINS ET POMMIERS EN ETAT DE RAPPORTER.—Les quelques boîtes d'Arbres Fruitiers Nains, choisis et venant de chez M. Dougall, qui sont restées de la vente de Mardi dernier, seront offertes en vente VENDREDI APRES MIDI, aux Salles d'Encan des soussignés.

Ces Arbres sont en bonne condition et vendus comme ils sont dans des boîtes, la racine n'est pas exposée à s'endommager.

Vente à TROIS heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

208

VENTE D'UNE TRÈS BELLE COLLECTION DE BEAUX MEUBLES DE MÉNAGE (*presque neuf*) DE RICHES RIDEAUX, le tout provenant de l'établissement de Hilton & Cie.

Le soussigné a reçu instruction de Sir THOS. DICK-LAUDER de vendre à ses Salles d'Encan, No 291 Rue Notre-Dame (au-dessus de chez McIver & Cie), MERCREDI MATIN prochain, le 20 MAI courant, Canapé confortables, Sofas, Chaises bourrées, et Chaises de Salles à Diner, en damas vert et or ; 3 pairs de Rideaux bien assortis ; trois Splendides Rideaux en reps cramoisi, et rouleaux en cuivre ; trois pairs de Rideaux de Croisées, avec riche garniture, soutenus par des anneaux passés dans de longs tubes de cuivre ; Gazeliers de prix à quatre becs, en Bronze, avec les Globes ; Grand Tapis de Bruxelles (de la meilleure qualité) cramoisi sur fonds vert ; Splendide Garde-Robe en noyer ; Commode, Lavemains, et Bois de lits ; Miroirs de Toilette, Tables de Fantaisie, Statuettes et Crochets ; Table de Centre en noyer, Table à Thé et Bibliothèque ; excellente Table à Ecrire en acajou, avec tiroirs, &c. ; Grande et Splendide Boîte Musicale jouant huit opéras, de Savage & Lyman et estimée à $100 ; deux Chevalets à Dessiner ; une pair de bonne Lampes et Stands ; Lits en Fer, Literie, etc. Une grande quantité du meilleur prélart Anglais, Toile Cirée pour couvrir les tables ; une pair de Grands Chandeliers galvanisés, pour Tables, très supérieurs ; aussi un Poële de Cuisine, Verrerie et Porcelaine ; un Set de Double Harnais, un Harnais Simple, une Robe de Buffle, et autres articles.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

208

VENTE INTÉRESSANTE D'UN BEAU STOCK.—Une vente considérable de CHEVAUX PUR SANG, juments de race et pleines, aura lieu à la FERME DE Mr. SHEDDEN, AU CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE, VENDREDI, LE 22 COURANT. Des détails plus amples seront publiés la veille de la vente.

Vente à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

306

Vente d'un Vapeur à l'Encan.

Dans l'affaire de THOMAS SHORT,
FAILLI.

Sera vendu par encan, VENDREDI, le quinze du courant, aux Salles d'encan de JOHN J. ARNTON, Ecr., 364 rue Notre-Dame,

CE SPLENDIDE VAPEUR A CABINE AVEC ROUES DE COTE.

"BECANCOUR,"

Mieux connu comme vapeur DIXIE, appartenant à la masse des biens du failli.

En voici les dimensions :

Longueur....................	112	pieds
Profondeur....................	18	do
Plus grande largeur.........	28	do
Tirant d'eau....................	3	do

Vitesse :—Dix milles à l'heure.

L'engin et la bouilloire sont dans une condition parfaite.

Cette vente est faite sujette à une hypothèque pour jugement au montant de £612 19s 9d.

Vente à DIX heures A. M.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 9 mai 1868—205 l

CORPORATION DE MONTREAL.

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

Propriétés de la Cité

A LA

POINTE ST. CHARLES.

JOHN J. ARNTON vendra à l'encan public, dans ses salles de la Rue Notre-Dame, LUNDI, le DIX-HUITIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures A. M.,

Ces Beaux Emplacemens à Batir

(AU NOMBRE DE 156 ENVIRON)

Situés à la Pointe St. Charles, sur la Ferme St. Gabriel, entre la Rue du Grand Tronc et la Rue Mullins. Ils ont 50 pieds de front sur 85 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, et offrent de nombreux avantages par leur voisinage presqu'immédiat des ateliers du Grand Tronc et autres grandes fabriques.

Conditions de paiement libérales ; on les fera connaître lors de la vente.

La propriété est commuée.

Les personnes qui se proposent de devenir acquéreurs pourront se procurer la lithographie des plans indiquant la division des emplacements, etc., en s'adressant au Bureau du Surintendant de l'Aqueduc, à l'Hôtel-de-Ville, ou au Bureau de l'Encanteur.

Pour plus amples détails, il faudra s'adresser au Surintendant de l'Aqueduc, M. LESAGE, à l'Hôtel-de-Ville.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

196 c

AVIS AUX CONSIGNATAIRES,—Le SS. St. George, de Glasgow, est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrée sans délai.

H. & A. ALLAN,
Agents.

13 Mai 1868—207 t

VENTE PAR ENCAN.

PAR DEVANY & CIE,

Ce Soir.

Grande Vente par Encan de Meubles en Noyer Noir de Jacques & Hay.

Les soussignés ont reçu instruction de ces célèbres manufacturiers de Toronto, de vendre à leurs salles, No. 139, Grande Rue St Jacques, JEUDI SOIR, le 14 courant, à SEPT heures, ce qui leur reste en main de la dernière consignation, comprenant de splendides ameublements de salon et de chambre à coucher, buffets, garde robes, bibliothèques, tables de centre et tables à diner, étagères, sofas, siéges et chaises en jonc et en crin, &c, &c Le tout doit être vendu sans faute, afin de laisser de la place pour de nouvelles consignations attendues sous peu.

Vente à SEPT heures.

DEVANY & CIE,
Encanteurs.

208

A ceux qui veulent prendre Menage et autres.

VENTES PRIVÉES.

Comme les soussignés reçoivent constamment de nouvelles consignations de meubles du meilleur noyer noir, des plus célèbres manufactures "d'Ontario," et vû qu'ils ont en main un montant considérable de meubles de ménage et effets de toutes sortes, ils prennent la liberté d'informer le public qu'à partir du 15 avril courant, ils seront prêts à vendre, par VENTES PRIVÉES, au MÊME PRIX QU'A L'ENCAN ; ils espèrent que les intéressés qui ont l'intention de meubler leur maison, iront voir leurs salles d'encan, avant d'acheter ailleurs.

DEVANY & CIE,
Encanteurs.

185

AVIS.

Quiconque est endetté envers la succession de feu LAWRENCE DEVANY, en son vivant de la cité de Montréal, sont priés de faire immédiatement leurs paiements à Madame Veuve LAWRENCE DEVANY, à son magasin, No. 139, Grande Rue St. Jacques ; et ceux envers qui la succession est endettée sont priés d'expédier leurs comptes, dûment attestés, pour en être payés, à MM WRIGHT et BROGAN, Notaires Publics, No. 58, Rue St. François-Xavier, sans délai.

ANN HART DEVANY,
Tutrice.

12 mars—156

LES SOUSSIGNÉS sont entrés aujourd'hui en société, comme ENCANTEURS ET MARCHANDS A COMMISSION, sous les nom, raison et société de DEVANY & CIE.

ANN HART DEVANY,
JOHN HART.

Montréal. 28 Mars 1868—173

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

FRANÇOIS BARBEAU, fils, de St. Rémi,
FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, LUNDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à TROIS heures P. M., pour aviser le syndic au sujet de la disposition des immeubles du failli.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 12 mai 1868—208 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

MAGLOIRE BERTRAND, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une session de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur ; s'ils en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 12 mai 1868. 208—ds

Acte concernant la Faillite 1864

WM. MIDDLETON & CIE, de Montréal,
FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au QUATRIEME jour de JUIN prochain.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 12 mai 1868—208 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

M. A. BESSETTE, personnellement et comme faisant partie de la société Bessette & Frère, aussi comme ayant été en société avec Bessette, Côté & Cie, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

LOUIS J. R. GIARD,
Syndic.

223, Rue Notre-Dame,
Montréal, 13 mai 1868. 208 ds

Acte concernant la Faillite 1864 et 1865.

Province de Québec,
District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

PIERRE GAGNON, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt après que Conseils pourront être entendus, le soussigné demandera à cette Cour sa décharge, en vertu du dit acte.

PIERRE GAGNON,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, 12 mai 1868—208 dm

SAMUEL BIRON

MARCHAND-EPICIER,

EST

DÉMÉNAGÉ

AU

No. 57, Rue St. Joseph.

8 mai. 203—ds k

Cuisinière Demandée.

Une excellente CUISINIÈRE trouverait de l'emploi permanent en s'adressant chez M. JORDAN, No. 560, Rue Craig. Elle ne sera pas acceptée si elle n'est pas munie de bonnes recommandations.

2 mai. 198

VENTE PAR ENCAN.

PAR G. McGREGOR.

Cet après-midi

Marchandises sèches

TAPIS, &c.

JEUDI, le 14 courant, le soussigné vendra au No. 90, Rue St. François Xavier, un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES CONVENABLES POUR LA SAISON, comprenant :

Gants de Dames et Bonnetterie
Gants de Kid pour Dames et Messieurs
Sous Chemises et Caleçons
Draps superfins pour Habits
Flanelles blanches et assorties
Chapeaux et Casquettes en paille
Feutres et Casquettes en Drap
Parapluies et Parasols
Etoffes et Doeskins
Melton, Tweed et Etoffes
Hardes faites
Tricotages de couleur en fil
Toile à Matelas, Coutil et Serviettes
Châles de goût et Mouchoirs
Toile de Lin, Bobines, Boutons
Dentelles, Mousselines et Voiles
Mouchoirs en Toile et Baptiste, &c, &t.

Vente à DEUX heures.

G. McGREGOR,
Encanteur.

205

PAR J. G. SHIPWAY.

VENTE ANNUELLE

De cargaisons de

Marseilles et de Bordeaux

VINS, LIQUEURS, &C.

JEUDI, 4 JUIN

Aux Magasins de

VICTOR HUDON. ECR.

Seront offertes à l'enchère, les cargaisons de la

BARQUE "St. LOUIS,"

DE MARSEILLES,

—ET DU—

BRICK "DAGMAR,"

DE BORDEAUX.

—AVEC—

UN ASSORTIMENT GENERAL

D'Epiceries Anglaises et Françaises.

Les détails dans une prochaine annonce.

Vente à NEUF heures.

J. G. SHIPWAY,
Encanteur.

207

PAR A. BOOKER.

A. BOOKER a loué les SALLES D'ENCAN tout à fait centrales, spacieuses, et bien éclairées de la NOUVELLE BATISSE DE GIBB, No. 361 rue Notre-Dame (situées au dessous de celles qu'il occupe actuellement) admirablement adaptées par des VENTES à l'ENCAN de Biens Fonds, Marchandises, Fonds de Commerce, œuvres d'Art, Objets Artistiques, Fournitures, Fournitures de Maisons, Ventes d'Assurances, &c.

Il donnera une attention spéciale aux ventes privées et à celles de FOURNITURES de MAISONS.

Les COMPTES de VENTES et les procédés, seront promptement expédiés.

Il sollicite respectueusement la continuation de la confiance et la faveur de ses vieux amis et du public en général.

Montréal, 12 mars 1868—157

M. BOOKER prend la liberté de rappeler à ceux qui auraient l'intention de disposer de leur mobilier par encan à leur résidence privée, que les ventes à l'encan du printemps sont toujours de beaucoup les plus avantageuses.

De plus il prie ses amis de le favoriser de leurs commandes le plus tôt possible afin de n'être pas exposés à voir une autre date substituée à celle qu'ils auraient choisie.

Sa longue expérience l'autorise à pouvoir offrir ses services avec confiance.

Bureau et salles d'encan : 361, Rue Notre-Dame, Montréal. 160

A VENDRE

POUR LE

Jour de la Fête de la Reine

500 BOITES DE PÉTARDS et un grand assortiment de PIECES D'ARTIFICE de toutes espèces.

D. A. Harper,
No. 267, Rue Notre-Dame,
12 mai—206 dx k CATHEDRAL BLOCK.

TAPISSERIE!

Notre importation de TAPISSERIE de printemps offre la plus grande variété de

PATRONS NOUVEAUX

que l'on puisse trouver à Montréal. Les prix sont les plus bas et varient depuis CINQ CENTINS jusqu'à QUATRE DOLLARS le rouleau.

J. B. ROLLAND & FILS.

29 avril—195 m k

SUCCESSION LOGAN.

GRANDE CHANCE

POUR

CEUX QUI VEULENT BATIR

Le soussigné, Agent de la succession LOGAN, informe respectueusement le public qu'il est prêt à concéder immédiatement, aux conditions les plus libérales et les plus faciles, environ QUATRE-VINGT LOTS A BATIR, situés sur un des plus beaux sites de la ville, entre les rues Ste. Catherine et Mignonne, Panet et le Chemin Papineau.

Ceux qui aiment le bon marché et les belles places feraient bien de se hâter, car les demandes sont déjà nombreuses.

J. SIMARD,
Notaire,
No. 235, Rue Lagauchetière.

Montréal, 18 juillet 1867—259

P.S.—Des quatre-vingts lots sus-annoncés, il ne reste plus que sept ou huit à concéder. Voyant la rapidité avec laquelle se sont vendus ces emplacements, la succession Logan a résolu de mettre en vente quatre-vingts nouveaux lots, tous situés entre les rues Mignonne et Smallwood et entre les rues Panet et Papineau. Ces nouveaux lots sont vastes et présentent d'immenses avantages tant par l'excellence du local que par le bon marché et les conditions extrêmement faciles et libérales de la vente.

J. SIMARD, N. P

Montréal, 13 novembre 1867. 56

AVIS.

La prochaine assemblée régulière pour la 3me année de la présente Chambre des Notaires de Montréal, et la dernière de son mandat, aura lieu le QUINZE de JUIN prochain, à ONZE heures A. M., au lieu ordinaire.

Par ordre,

H. LAPPARE,
Sec. C. N. M.

Montréal, 11 mai 1868—206 m k

A LOUER,

COIN des RUES McGILL et NOTRE-DAME

15 Bureaux ou Magasins

AU

Premier, Second et Troisième,

POUR

MODISTE EN ROBES, MODISTE EN CHAPEAUX,

TAILLEUR,

Magasin de Fleurs Artificielles,

MAGASIN D'ÉCHANTILLONS,

BUREAU de NOTAIRE ou d'ASSURANCE,

&c, &c, &c.

QUATRE SOUBASSEMENTS

(à l'instar de Paris et de New-York)

POUR

RESTAURANT (Oysters Saloon), SALON DE COIFFEUR, DÉBIT DE BIÈRE, &c.

N. B.— y a Fournaise, l'Eau à tous les étages ainsi que Water-Closet et Gaz.

Un Cabestan pour l'usage des locataires, transportera les marchandises et les effets dans tous les étages de la maison.

S'adresser à

L. H. TOUPIN,
Rue Ste. Catherine, 569.

28 février—145

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS.

Le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent, par les présentes, AVIS PUBLIC, que MARDI, le TRENTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures et DEMIE du MATIN, au Palais-de-Justice de cette ville, ils présenteront, par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à l'un des Juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, dans la Province de Québec, en Chambre, une Requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 27 et 28 Vict., chap. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit Acte, les prix et compensation qui seront accordés pour les lots ou morceaux de terre ou bien-fonds ci-après mentionnés et désignés, que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquérir par résolution passée le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE, pour le prolongement et l'élargissement de la rue LACROIX; —et pour remplir les autres devoirs imposés par la loi aux dits Commissaires savoir:

1o. Un terrain avec parties de bâtisses sus érigées, borné au sud-est par la rue St. Louis, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 18.8 pieds; au nord-est par la rue Lacroix, le dit côté nord-est de la contenance de 82.2 pieds; au nord-ouest par la rue Perthuis, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 18.2 pieds; et au sud-ouest par le résidu de la propriété de Louis Beaudry, le dit côté sud-ouest de la contenance d'environ 83.2 pieds—tel que requis pour l'élargissement de la rue Lacroix, et d'après le plan de cette amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

2o. Un terrain avec bâtisse et partie de bâtisse sus érigées, borné au sud-est par la rue Perthuis, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 7.0 pieds; au nord-est par la propriété de L. Malo, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 53.5 pieds; au nord-ouest par la propriété de Delle. L. McHenry, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 5.4 pieds; et au sud-ouest par le résidu de la propriété de la veuve McHenry, le dit côté sud-ouest de la contenance d'environ 53.5 pieds—tel que requis pour le prolongement de la rue Lacroix, d'après le plan de cette amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

3o. Un terrain sans bâtisses sus érigées, borné au sud-est par la propriété de la veuve McHenry, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 5.4 pieds, au nord-est par la propriété de L. Malo, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 53.5; au nord-ouest par la rue Craig, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 3.8 pieds; et au sud-ouest par le résidu de la propriété de Delle L. McHenry, le dit côté sud-ouest de la contenance d'environ 53 5 pieds—tel que requis pour le prolongement de la rue Lacroix, suivant le plan de cette amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

4. Un terrain avec bâtisses et partie de bâtisse sus érigées, borné au sud-est par la rue Perthuis, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 3.8 pieds; au sud-ouest partie par la propriété de la veuve McHenry et partie par la propriété de Delle L. McHenry, les dites parties de la contenance respective de 53.5 pieds; au nord-ouest par la rue Craig, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 39.0 pieds; et au nord-est par le résidu de la propriété de L. Malo, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 108.5 pieds—tel que requis pour le prolongement de la rue Lacroix, suivant le plan de cette amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

REMARQUE.— Toutes les dimensions ci-dessus sont en pieds et décimales anglais, mesure plus ou moins.

HENRY STUART,
ROUER ROY,
Proc. de la Corporation de Montréal.

Montréal, 11 mai 1868. 49

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Pays* les 12 et 14 mai courant)

PHARMACIE.

Le soussigné, licencié Pharmacien et Chimiste du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada et Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, a le plaisir d'annoncer à tous les citoyens de Montréal et aux médecins en particulier, qu'il a ouvert une PHARMACIE dans la maison ci-devant occupée par MM. Laviolette et Giraldi, **No. 252, Rue Notre-Dame,** et espère mériter l'encouragement de tout le public en général.

Ordres des médecins et des marchands des campagnes environnantes remplis avec ponctualité.

Analyses Chimiques et Pharmaceutiques faites à demande.

Prescriptions remplies à toutes heures de la nuit et du dimanche.

Toutes préparations faites suivant la Pharmacopée de Londres et de la nouvelle Pharmacopée Britannique.

Z. FORTIER,
Pharmacien-Chimiste de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

12 mai. 206

L'Etalon par sang Capre

Provenant du "Lexington," et de la célèbre jument "Tokay," importée de Yorkshire, se tiendra pour la saison 1868, dans les écuries près des Courses de Longueuil.

Termes: $8 payables d'avance.

24 avril—191 m p

Le Dr. Grenier a transporté son Bureau au No. 22, Rue St. Denis, vis-à-vis le Carré Viger.

30 avril 196—ds k

Compagnie d'Assurance Mutuelle ORIENT.

NEW-YORK, 20 Janvier 1868.

ETAT des Affaires de cette Compagnie, le 30 Décembre 1867, publié conformément aux dispositions de sa Charte:

Premiums non dus le 31 décembre 1866	$ 187,766.43
Premiums reçus durant l'année finissant le 31 décembre 1866	1,105,845.13
Total des Premiums	$1,293,611.56
Premiums dus durant l'année	$ 980,551.63
Pertes et dépenses	$ 438,374 50
Ré-Assurances et Premiums renouvelés	$ 240,069.78

ACTIFS, 31 DÉCEMBRE 1867.

En caisse dans les Banques	$147,679.56	
Bons des Etats-Unis	314,400.00	
Bons d'Etats et de Corporations, et Prêts à demande	194,444.13	
		$656,523.69
Billets de Souscription dont $169,327.19 ne sont pas encore négociés	$418,782.58	
Billets acceptables, Premiums non collectés et intérêts accrus	365,766.55	
Objets sauvés et Comptes non réglés	21,698.14	
		$806,247.27
Montant total des actifs		$1,462,770.96

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer six par cent d'intérêt sur les Reconnaissances courantes, aux possesseurs d'icelles ou à leurs représentants légaux, le ou après le 1er Mars prochain.

Après avoir fait une allouance pour les pertes probables dans le cas de vaisseaux en retard, et réclamations non liquidées, ils ont aussi déclaré un Dividende, libre de Taxe du Gouvernement, de quinze pour cent, sur le montant des Premiums échus de l'année finissant le 31 décembre 1867, pour lequel des Reconnaissances seront émises le ou après le 1er Mars prochain, aux négociants qui y auront droit.

Par ordre du Bureau,
CHARLES IRVING,
Secrétaire.

DIRECTEURS:

Joseph Gailiard, jr.
George Mosle
Edward F. Davison
A. LeMoyne, jr.
E. H. R. Lyman
Henry R. Kunhardt
John Anchincloss
Lawrence Wells
Francis Cottenet
Charles Luling
Alex. Hamilton, jr.
George F. Thomas
Cal L. Recknagel
W. F. Cary, jr.
Cornelius K. Sutton
Edward Haight

Léopold Bierwirth
Simon de Visser
John S. Williams
Alex. M. Lawrence
Fred. G. Foster
George Christ
Richard P. Rundle
John A. Ralli
James Brown
N. D. Carlile
William Schall
Léopold Huffer
Wm. S. Wilson
F. Cousinery
Gustave Schwab
John F. Schepeler

EUGENE DUTILH, Président.
ALFRED OGDEN, Vice-Président
CHARLES IRVING, Secrétaire.

AVIS.

Cette compagnie a fait des arrangements pour émettre, quand elle en sera requise, des Polices et reconnaissances, payables à Londres et Liverpool, aux Bureaux de MM. Drake, Kleinwort & Cohen.

Le soussigné continue à recevoir des APPLICATIONS pour POLICES OUVERTES et SPECIALES, et pour effectuer des Assurances sur Vaisseaux, Cargaisons et Frets, avec la compagnie si bien connue ci-haut mentionnée, payable en or ou en valeur canadienne.

HENRY McKAY.
No 1, LA BOURSE.

Montréal, 4 février 1868—134 k tm c

Compagnie de Transport entre Montreal et Ottawa.

Le Bureau de la Compagnie sera transporté aux prémisses récemment occupées par M. K. Dickinson.

La Compagnie expédiera le vapeur "ARCTIC" Mercredi soir, le 29, et un vapeur tous les jours excepté les Dimanches, pendant la saison de navigation se chargeant des marchandises pour Ottawa et les ports intermédiaires et le Canal Rideau.

La ligne se compose des bateaux à vapeur suivants:

CAROLINE. (neuf) Capt. W. Perry (allant jusqu'au Chutes Smith.
ALICE.... J. C. Borrows " "
ARCTIC... Thos. Angel
BYTOWN.. Thos. Farmer.
LEEDS.... W. T. Halcro.
LILY.....

ISAAC BONNER,
Agent.

Montréal, 28 Avril 1868—194 m

LA COMPAGNIE

D'Assurance des Citoyens CONTRE LE FEU.

CAPITAL.................. $1,000,000

E ATWATER, Président.
Henry Lyman, John Pratt, Damasse Masson,
N. B. Corse, Adolphe Roy, Thomas Watson,
DIRECTEURS.

Cette Compagnie d'Assurance Canadienne se compose de cent des plus riches propriétaires et marchands, comme actionnaires; elle assure contre le FEU les bâtisses, les meubles et effets, dans les limites de l'approvisionnement de l'eau, AUX PLUS BAS PRIX.

Peu de risques, beaucoup d'avantages.

GEORGE B. MUIR,
DIRECTEUR.

BUREAU: No. 10 Place d'Armes, Montréal.

29 avril dz k—195

Banque des Marchands.

AVIS est donné par les présentes que les versements sur la partie non encore payée du capital souscrit de la Banque deviennent dûs et payables à la maison de banque, en cette ville, comme suit:

Versements pour la deuxième souscription de $250,000	8e. de dix par cent au 1er. Mars prochain. 9e. de dix par cent au 1er. Avril prochain. 10. de dix par cent au 1er. Mai prochain.
Versements pour la troisième souscription de $1,000,000	2e. de dix par cent au 1er. Avril prochain. 3e. de dix par cent au 1er. Juillet prochain.

Par ordre du Bureau,
JACKSON RAE,
Caissier.

Montréal, 25 janvier 1868—118

North British & Mercantile

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ETABLIE EN 1809.

CAPITAL	$10,000,000
ACCUMULATION DES FONDS	12,000,000
REVENU ANNUEL	3,500,000

BUREAU PRINCIPAL:
No. 72, Rue St. François-Xavier, Montréal.

H. J. JOHNSTON, Secrétaire.
MACDOUGALL & DAVIDSON,
Agents-Généraux pour le Canada.
P. R. FAUTEUX, Sous-Agent.
Montréal, 22 janvier 1868. a 113.

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec,
District de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal, Requérants de l'Expropriation dans la rue St. Paul de cette Cité, aux fins d'élargir la dite rue.

Avis Public est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés, déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration, et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e. Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les Soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal le Sixième jour d'Avril courant, rapportent, qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir le prix d'évaluation et les frais qui seront encourus en raison de la dite expropriation dans la rue St. Paul de cette cité conformément aux actes de la Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:— Tous les terrains au sud est de la rue St. Paul, bornés par devant par la dite rue St. Paul à partir de la rue McGill jusqu'à l'encoignure nord de la Place de la Douane; aussi, tous les terrains au nord-ouest de la rue St. Paul, bornés par devant par la dite rue St. Paul, à partir de la rue McGill jusqu'à la ruelle qui conduit aux magasins de Frothingham et Workman; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui seront spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels qu'inscrits et établis au Rôle général des Cotisations fait immédiatement avant la période fixée pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de de l'acte passé dans la 29e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins, sont:

542,[illegible],532	Rue St. Paul.	Olivier Berthelet.
530	"	J. A. Leclerc,
526	"	John Pratt,
522	"	George Hagar,
516 & 512	"	Succession Vass,
504	"	Suc. Lachapelle.
500	"	Suc Rambeau,
498	"	Suc. F. X. Benoit,
490	"	Suc. Corse,
488	"	William Francis,
482	"	Benjamin, Frères,
478	"	Hon. Chs. Wilson,
476 & 474	"	Jean Guy,
472 & 464	"	John Torrance,
454 & 452	"	Wm. Lunn,
450	"	And. MacFarlane
448	"	Joshua B. Smith,
444 & 442	"	Tanc. Bouthilier,
440	"	Joseph Tiffin.
428	"	Olivier Berthelet
422	"	Jno Frothingham
420	"	Henry Judah,
410	"	Pierre Delorme,
416	"	Jacob H. Joseph,
414	"	R. Laflamme,
	"	Gouv. Provincial.
Coin des Rues McGill et St. Paul.		Succession John Ross
537	Rue St. Paul.	do
531	"	Suc. Delvecchio
525	"	Héritiers F. et J. Greene
513 & 509	"	Jesse Joseph
507 & 505	"	Donald Ross
503	"	Juge Smith
495	"	John O'Gilvie
493	"	John Pratt
489	"	James S. Evans
485	"	Evêché de Mont.
481	"	Jean Guy
477	"	Gerhard Lomer
463	"	SuccessionProvan
En arrière do	"	Harrison Stephens
455 & 457	"	Edwin Atwater
453 & 449	"	John Pratt
447	"	William Lunn
443	"	Henry Judah
439	"	R E. Kinleer
435	"	Mulholland & Baker
423	"	Olivier Berthelet
419	"	Rév Mgr Vinet
417 & 415	"	Hubert Paré
[illegible]	"	JohnFrothingham
409	"	Suc. J. Quesnel
403	"	H Seymour
399	"	JohnFrothingham

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures aux présentes.

D. MASSON,
DAVID BROWN,
T. S. BROWN.

Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, ce vingt-septième jour d'avril mil huit cent soixante et huit. 205

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 11 au 22 mai courant inclusivement.)

Nouvelles Télégraphiques

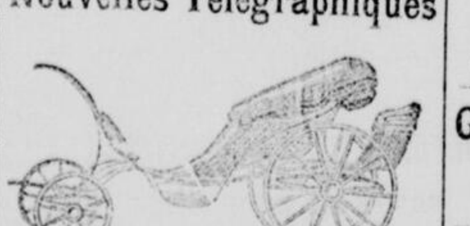

MANUFACTURE DE VOITURES

125—Rue St. Antoine—125.

MR. BRUNO LEDOUX a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques que vu leur encouragement jusqu'à ce jour, il s'est procuré ce qu'il y a de mieux en patrons de voiture d'été et d'hiver. Il a en mains ce que le marché peut avoir d'élégant en fait de voitures de tout genre et de première qualité.

M. Ledoux prie ses amis et le public de visiter son établissement de voitures, qui peuvent rivaliser avec toutes celles vendues sur le marché ou importées d'Europe et des Etats-Unis.

21 mars. 164—tm k

A LOUER,

POUR UN AN ou POUR L'ÉTÉ SEULEMENT,

Une très jolie **Maison** de campagne en brique, située à St. Hyacinthe, à quinze arpents de la ville et à une quarantaine d'arpents des chars, sur le bord de la Rivière Yamaska, y compris une glacière remplie et plusieurs autres dépendances de première qualité.

Cette maison pourrait être louée à une famille privée avec tous les meubles.

Pour de plus amples détails, s'adresser au No. 1, rue Vitré Montréal.

27 avril 193—j k

Avis aux Modistes.

Les FLEURS DE CRÊPE sont la dernière mode à Paris et à New-York. Mr. E. DAVID, fabricant de FLEURS ARTIFICIELLES, Rue Notre-Dame, No. 94, est prêt à fournir aux Modistes, Marchands et autres tout ce qu'il y a de mieux en ce genre, à très bas prix.

Aussi, COURONNES pour les enfants de la première Communion.

5 mai. 200—ds p

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec,
Cité de Montréal,

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'expropriation dans la rue St. Joseph de cette Cite aux fins d'élargir la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration, sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal le quatorzième jour d'avril courant, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses resultant de la dite expropriation de la rue St. Joseph dans cette Cité conformément aux actes de la Législature, et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:

TOUS LES TERRAINS fesant face, des deux côtés, à la rue St. Joseph, à partir de la rue McGill jusqu'à la rue de l'Inspecteur d'un côté, et à partir de la rue McGill jusqu'à la place Chaboillez de l'autre, y inclus les propriétés formant encoignure; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui devront être spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels que fixés et inscrits au Rôle Général des Cotisations fait immédiatement avant le terme fixé pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans les années 29 et 30 du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal, et pour d'autres fins—sont:

125,	Rue St. Joseph,	Hon. Chs. Wilson
7,	"	Owen McGarvey,
13, 17, 23, 27,	"	Suc. de Beaujeu,
29 et 33,	"	Séraphin Cloutier,
37 et 41,	"	Mde. J. P. Sexton,
45,	"	Syndics de l'Eglise St. George,
57, 63, 67, 69, 75,	"	Walter Benny,
77, 83,	"	Léandre Chaput,
93,	"	Noël Jubinville.
97,	"	Jean Descarie,
101,	"	Léon Robert,
109,	"	Etienne Danis,
117,	"	J. Bte. Houle,
119,	"	Charles A. Brault.
131,	"	Chs. S Rodier, jr.
137,	"	Vve. J.-B. Rodier,
141,	"	James McShane,
149,	"	Charles Gareau,
157,	"	Théod. Saucier,
165, 169,	"	Frs. Pominville,
175, 173,	"	Dlle. M. J. Malchelosse,
187,	"	C. S. Rodier, jr.,
189, 191,	"	Vve. G. C. Beck,
194,	"	Oliv. Berthelet,
182,	"	Ed. Sarazin,
174,	"	Vve. J B. Leduc,
170,	"	Thomas Sexton,
156,	"	Vve. Thos. Kelly
152,	"	J. Houle,
150,	"	Vve. Em. Jacob,
"	"	P. Dusseau,
146,	"	Mich. McShane,
142,	"	J. McShane, jr.
138,	"	Peter McIver,
134,	"	Succes. Mills,
120,	"	Vve. M. Houle,
112,	"	Frs. Pominville,
100,	"	Vve. H. Lenoir,
92, 86,	"	Oliv. Berthelet,
82,	"	Chs. Laurin,
76,	"	Suc. W. Watson,
60,	"	M. Ramsay,
56, 48,	"	Wm. McKinnon,
42,	"	Z. C. Gaw,
32,	"	Wm. Wilson,
20,	"	John Terrance,
18, 12,	"	Succes. Mills,
10, 8,	"	Suc. W. Stephens
107,	Coin " et McGill,	Jos. Aussem,

En foi de quoi nous avons apposé aux présentes nos signatures.

D. MASSON,
JAMES H. SPRINGLE,
T. S. BROWN,

Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville.
Montréal, ce septième jour de Mai mil huit cent soixante-huit. 205

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 11 au 22 mai courant inclusivement.)

Fleurs Artificielles Françaises,

PARURES DE BAL faites sur commandes par MME DAVID,

94, *RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.*

Rosiers et Ornements

PRIX DES FABRICANTS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

☞ On a besoin d'Apprenties

1-déc 89—k w

Gibb, Hunter & Doucet,

NOTAIRES PUBLICS POUR LE B. C.

ET

Notaires et Commissaires pour le B. C.

INDIA CHAMBERS, RUE HOPITAL

VIS-A-VIS LA BOURSE.

9 mai m 204

DÉMENAGEMENT.

M. EUG ARCHAMBAULT, HOTELLIER, de l'Assomption informe ses nombreux amis qu'il vient de changer de demeure, et qu'il reste maintenant Rue du Bord de l'Eau, près de l'Eglise, vis-à-vis son ancienne résidence,

Il compte particulièrement sur l'encouragement qu'il a toujours eu du public de la ville et des campagnes, dans son genre d'affaires.

L'Assomption, 5 mai 1868—m D 201

Propriete à vendre.

PLUSIEURS BONNES TERRES, avec terrain à bois, à Belœil; une Prairie dans St. Jean Baptiste; et un magnifique Verger avec Sucrerie au Mont St. Hilaire.

Conditions libérales.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat.
No. 53 Petite Rue St. Jacques.

6 mars—151

A VENDRE

Une MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ bâtie de Maison en Pierre, Magasin, Dépendances, Jardin, située au centre du village de St. Jacques de l'Achigan.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou au propriétaire soussigné.

M. DORVAL,
268, Rue Notre-Dame.

30 avril—196 dz

F. A. QUINN,

AVOCAT,

Bureau: No. 49, Petite rue St. Jacques.
Résidence: Longue-Pointe.
3 oct 1867.—a

CHS. D. MILLER & Cie.,

MANUFACTURIERS EN GROS

ET

CONFISEURS.

22 avril 1868. 189

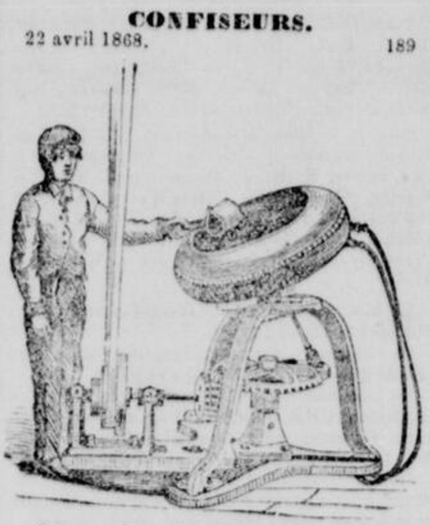

Chs. D. Miller & Cie.,

CONFISEURS,

No. 344—Rue Notre-Dame,

(3 portes à l'Ouest de la Rue St. François Xavier)

MONTREAL,

A remporté le 1er prix à l'Exposition Provinciale de 1863 et 1865.

22 avril 1868. 189

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec,
Cité de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal.

Requérants de l'Expropriation dans les Rues William et Canning, de cette cité, aux fins d'ouvrir la Rue William et d'élargir la Rue Canning

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du Rapport des Commissaires soussignés, déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins des dites améliorations; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte de la 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer aux dites améliorations sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés, dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal, le six avril courant, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui seront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir les frais d'évaluation et autres dépenses résultant de la dite expropriation dans les Rues William et Canning, de cette cité, conformément aux actes de la Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:

TOUS LES TERRAINS fesant face à la rue Canning, à partir de la rue St. Joseph jusqu'à l'endroit de l'amélioration; aussi, tous les terrains fesant face à la rue William, à partir de la rue Chatham jusqu'à l'endroit de l'amélioration; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui doivent être spécialement cotisés aux fins des améliorations proposées, tels qu'ils sont fixés et inscrits au rôle général des cotisations fait immédiatement avant le temps fixé pour procéder à l'évaluation requise par les 11e et 12e sections de l'acte passé dans les 29e et 30e années du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la cité de Montréal, et pour d'autres fins, sont;

20.	Rue Canning.	Augustin Cantin
680.	Rue St. Joseph.	do
690.	do	do
698.	do	do
374.	do	Joseph Larreau
21.	Rue Canning.	Succession Hunter
27.	do	John Bennett
569.	Rue William.	Succession Thos Redmond
535.	do	P. W. Woods
565.	do	do
536.	do	do

En foi de quoi nous avons apposé aux présentes nos signatures.

EDWIN ATWATER,
JOHN PRATT,
P. M. GALARNEAU.

Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, ce vingt septième jour d'avril mil huit cent soixante-huit. 205

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* du 11 au 22 mai courant inclusivement.)

AVIS.

Les Médailles des Expositions Internationales, de 1862 et 1867,

ONT ÉTÉ ACCORDÉES A

ULYSSE NARDIN,

LOCLE SUISSE, pour la supériorité du fini et la solidité de l'exécution de ses

MONTRES.

SAVAGE, LYMAN & Cie

SONT LES SEULS AGENTS, dans la Puissance du Canada, pour la vente de ces MONTRES et CHRONOMÈTRES si justement célèbres. Ils viennent d'ouvrir une boite de

Chronomètres de Gousset en Or et en Argent,

MONTRES sans clef, Independante, ¼-seconde, Universelle, Secondes, Levier à Répétition et Horizontal.

Quelques unes de ces montres sont des chef-d'œuvres parfaits d'habileté et de travail. Vû la satisfaction universelle que ces montres ont donné aux nombreux acheteurs de toutes les différentes parties de l'Amérique, MM. Savage, Lyman & Cie peuvent les recommander en toute confiance à ceux qui veulent se procurer des chronomètres parfaits. Une partie de ces montres ont été faites spécialement pour les exigences des Officiers sur les Chemins de Fer.

Ils ont aussi des

MONTRES D'OR ET D'ARGENT

IMPORTÉES D'ANGLETERRE

des plus célèbres orfèvres, tels que: E. D. Johnson, J. Sewell, Ed. Buckley, &c, et autres exécutées sur une commande spéciale de leur part, et en leur nom; leur assortiment est le plus considérable de la Puissance.

SAVAGE, LYMAN & Cie,

271, Rue Notre-Dame.

9 mai. 204—ds

A VENDRE

Un LOT DE TERRE situé sur la Rue St. Ignace, faubourg Québec, vis-à-vis l'Eglise Molson. S'adresser à

ALFRED CHARBONNEAU,
Chez OCTAVE VILLENEUVE,

5 mai—20 m p au Mile-End.

L. B. LAPIERRE,

CORDONNIER,

No. 60—RUE ST. DOMINIQUE—No. 60.

M. L. B. Lapierre ne travaille que pour des pratiques.

12 février. 131—tm c D

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il DÉMENAGERA au 1er Mai prochain, dans ce vaste établissement, Grande Rue St. Laurent, connu et tenu par Mme. MOUNTAIN comme "Old Glasgow Hotel." Il espère par sa longue expérience dans cette ligne mériter l'encouragement public.

La table sera toujours servie à toute heure du jour et de la nuit pour les voyageurs de la campagne, des mets les meilleurs de la saison.

LOUIS BERTHIAUME.

Montréal, 27 avril 1868—193 D m k

TRAVAIL DES DETENUS.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné pour le travail d'environ trois cents (300) détenus dans le Pénitencier de Kingston, dans aucune manufacture convenable. Deux cent cinquante (250) d'entr'eux sont actuellement engagés dans la fabrication de chaussures.

L'Institution fournira les boutiques et l'aliment avec un nombre suffisant de gardes.

Le contracteur doit employer ses propres instructeurs de Commerce et Chef.

Soumissions à être reçues le ou avant le 1er Juin prochain, indiquant le prix par jour.

D. Æ. MACDONELL,
Gardien du Pénitentier Prov.

Bureau du Pénitencier Prov.
28 avril 1868. m—197

RENAUD & BROSSEAU

EPICIERS EN GROS ET EN DETAIL,

123-Rue St. Paul-123

VIS A VIS LE MARCHÉ BONSECOURS

AURONT toujours un assortiment complet **d'Epiceries de tous genres** et des plus recherchées sur le marché, qu'ils vendront en gros à aussi bon marché que partout ailleurs.

— AUSSI: —

Vins de Choix,
Liqueurs,
Genievre,
Brandy, &c,

QU'ILS DISPOSERONT A BAS PRIX.

ILS comptent sur l'encouragement de leurs nombreux amis et pratiques de la ville et des campagnes.

2 avril 173—gm k

GAZELIERS! GAZELIERS

LE PLUS GRAND ET LE MIEUX CHOISI DES ASSORTIMENTS

D'APPAREILS DE GAZ

Dans cette ville, consistant en:—

GAZELIERS EN CRISTAL,
GAZELIERS EN BRONZE,
GAZELIERS LAQUES
CROCHETS EN CRISTAL,
CROCHETS EN BRONZE,
CROCHETS LAQUÉS,
LAMPES DE SALLE,
LAMPES SUSPENDUES
LUMIÈRE POUR BILLIARD,
LAMPES PORTATIVES,
GLOBE EN VERRE COUPÉ et GRAVÉ,
ABAT-FUMÉE, ETC, ETC,

Seront vendus à des PRIX RÉDUITS avant de déménager de nos Salles d'Inspection dans l'une des salles du ST. LAWRENCE HALL, Rue Craig, pendant l'érection d'un nouvel entre, ôt

SALLE D'INSPECTION—EN HAUT.

Robert Mitchell & Cie,
RUES ST. PIERRE ET CRAIG

27 avril 1868. m—193

T. & C. C. De Lorimier,

AVOCATS,

Ont transporté leurs Bureaux au No. 6, Petite rue St. Jacques.

11 mai—g 205

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de

CHARLES TOURVILLE, Marchand, de Montréal,

FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU.
Syndic officiel.

No. 18, rue St. Sacrement
Montréal, 1er mai 1868.—199 ds

SIROPS! SIROPS!

SIROPS SUPERIEURS de GARDNER, par bouteille ou par gallon.

Poudre à Patisserie de Gardner

La plus excellente. Essayez-là.

Dépot: 375 RUE NOTRE-DAME.

—o—

REMÈDE CONTRE LA TOUX POUR LES FAMILLES DE GARDNER

bouteilles de 25c et 50c chaque.

Dépot: 375 RUE NOTRE-DAME.

HUILE DE PALMA CHRISTI

POUR LES CHEVEUX.

—Aussi,—

POMMADE A DARTRE

Remède sûr contre les Dartres.

SOLUTION TONIQUE DE GARDNER

Pour empêcher les Cheveux de tomber.

375 RUE NOTRE-DAME.

—o—

EAU DE COLOGNE PURE.

Fraiche Huile de Foie de Morue

Chez GARDNER,
375 rue Notre-Dame.

—o—

HUILE D'OLIVE

Pour l'Eclairage et pour les Machines.

EN VENTE PAR

J. Gardner,
CHIMISTE et DROGUISTE
375 rue Notre-Dame.

27 déc—93

A. BRAHADI,

CHAPELIER ET FOURREUR,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT,

Vient de recevoir un grand assortiment de Chapeaux Français et Anglais, de Soie et de Feutre, en grande variété, ainsi qu'un splendide assortiment de Casquettes et Chapeaux de Feutre moux. Tous les ordres sont pris pour les Chapeaux, au moyen du Conformateur, et sont exécutés sous le plus court délai.

Les prix sont moderes.

27 avril 1868. m—193

Ouvrage Historique

Il sera publié, au commencement de juin prochain, un ouvrage historique d'à peu près 400 pages in-8 mo., intitulé: "Histoire de Cinquante ans, 1791-1841," par M. T. P. Bédard, avocat, comprenant l'histoire parlementaire et politique du Bas-Canada, depuis la constitution jusqu'à l'union. C'est une œuvre conscience, pleine d'intérêts, enrichie de détails inédits et de notes curieuses.

L'auteur compte sur l'encouragement du clergé dont il défend puissamment la suprématie spirituelle et les droits temporels que l'autorité voulut longtemps contester. Il compte aussi sur l'encouragement de ses compatriotes, dont cet ouvrage n'est qu'un long plaidoyer en leur faveur.

Le prix de souscription est d'une piastre qui devra être transmis à l'adresse ci-dessous *franco*, d'ici au 15 Mai prochain, ou déposé, à Montréal chez MM. Fabre et Gravel, à Québec, chez M. Léger Brousseau, avec l'adresse du souscripteur qui recevra l'ouvrage *franco*.

Le nombre d'exemplaires sera limité à celui des souscripteurs.

T. P. BÉDARD, Avocat,
Québec.

Québec, 16 Avril 1868—186 m

La Banque Jacques-Cartier

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent sur le capital versé de La Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque, le et après le PREMIER jour de JUIN prochain.

Le livre de transport sera fermé du 18 au 30 Mai prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal, 30 avril 1868—196—m

CUIR! CUIR!

Les soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'au PREMIER MAI prochain, ils ouvriront ces vastes et commodes premisses, Nos. 296 et 298, Rue St. Paul, (vis-à-vis le magasin de fer de L. J. Béliveau, écr,) où l'on trouvera TOUTE ESPÈCE DE CUIRS de première qualité et au plus bas prix possible.

JACQUES & LAMONTAGNE.

25 avril—192 tm k

Dissolution de Societe.

Les soussignés donnent avis que la société existant ci-devant entre eux, sous les nom et raison de A. DUBORD & CIE, est dissoute de consentement mutuel depuis le 31 mars dernier.

ALEXIS DUBORD,
PIERRE CONTANT,
JEAN BTE. VINET.

Formation de Société.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils continueront les affaires de l'ancienne maison de A. DUBORD & CIE., comme Marchands et Manufacturiers de Tabacs en gros et en détail, sous la raison sociale de A. DUBORD & CIE. Les soussignés osent compter sur les mêmes encouragements que le public a toujours libéralement donnés à l'ancienne société. Les affaires de l'ancienne maison seront réglées par nous.

PIERRE CONTANT,
JEAN BTE. VINET.

Montréal, 23 avril 1868—191 dm

L'ASSORTIMENT EXCELLENT ET CONSIDERABLE

Que j'ai acquis de la Banqueroute de

Mr. JAMES MUIR,

S'écoule rapidement.

Les Messieurs qui désirent s'habiller ou faire habiller leurs enfants, feront bien de faire une visite à notre magasin et d'y voir la collection de marchandises d'un bas prix remarquable; les habits seront faits par ordre pour argent comptant.

JOSEPH RICHARDS,
Marchand-Tailleur,
82, Rue St. Pierre.

On confectionne aussi les habits des messieurs qui fournissent le drap.

21 avril 188—m k

AVIS.

La BANQUE DES MARCHANDS du Canada s'adressera au Parlement du Canada, le ou après le DOUZIEME jour de MARS prochain, afin d'en obtenir un acte pour confirmer la fusion de la Banque Commerciale du Canada avec la Banque des Marchands; pour autoriser la rentrée, dans un délai limité, des billets en circulation de la dite Banque Commerciale; et pour d'autres fins.

7 mars—dm 152

AVIS.

La Compagnie de Navigation du Lac Memphremagog fera application au Parlement du Canada, à sa présente session, pour en obtenir un acte de ratification de certain réglement passé par les Directeurs de la Compagnie, aux fins d'augmenter le fonds social de la compagnie et de pourvoir à ce qu'un certain nomb d'actions soient préférentielles, et pour aut fins.

Montréal, 24 février 1868—144

Instituteurs Demandés.

On demande pour la paroisse de St. Hubert DEUX INSTITUTEURS, pouvant enseigner l'anglais et le français, dont un devra fournir UNE SOUS-MAITRESSE.

FRANÇOIS ROBERT,
Sec-Trés.

4 mai—199 m p

AVIS de DEMENAGEMENT

A. BRAHADI,

Chapelier et Fourreur,

ETABLISSEMENT DE FOURRURES DE PREMIÈRE CLASSE,

PREND LA LIBERTE D'ANNONCER à ses pratiques et au public en général, qu'il a transporté son magasin dans cette vaste et commode bâtisse, faisant le coin des Rues Notre-Dame et St. Lambert. Le soussigné, tout en remerciant le public et ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis 18 ans qu'il fait affaires à Montréal, sollicite humblement pour l'avenir, une part du même patronage qu'il a obtenu par le passé.

27 avril 1868. m—193

N. JULIEN,

MARCHAND DE CHAUSSURES

680, Rue Ste. Marie,

DÉMÉNAGERA AU 1ER MAI PROCHAIN

AU

No. 35, Rue Notre-Dame,

(*Porte voisine de l'Hôtel Donegani.*)

M. JULIEN compte sur le patronage de ses nombreux amis et pratiques qui l'ont si bien encouragé jusqu'aujourd'hui. Comme par le passé, il satisfera tous ceux qui lui adresseront soit pour achat ou réparation de chaussures.

31 mars 171—tm

LA MINERVE,
Journal Politique et commercial
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
DUVERNAY, FRERES
Rue St. Vincent, No. 16.
TROIS EDITIONS,
Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadair
CONDITIONS D'ABONNEMENT:
EDITION QUOTIDIENNE.......... $6.00
" SEMI " $4.00
HEBDOMADAIRE....$2.00